



FINANCES PERSONNELLES
SIXIÈME FASCICULE
D'UNE SÉRIE DE HUIT

PLEIN AIR
MOTONEIGE: LA LOCATION
LA PLUS AVANTAGEUSE C 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 16 FÉVRIER 2000

www.lesoleil.com

SALAIRE MINIMUM

Québec hésite La ministre Lemieux ne peut convaincre ses confrères

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement est divisé sur la perspective d'augmenter le salaire minimum pour qu'il atteigne les 7 \$ l'heure ou plus. La ministre Diane Lemieux tente sans succès depuis des semaines de convaincre ses collègues de la nécessité d'une hausse.

Au rythme où vont les choses, la prochaine augmentation du salaire minimum au Québec n'interviendra pas avant le 1^{er} octobre prochain. Une déception pour Diane Lemieux qui souhaitait donner un coup de pouce le plus rapidement possible aux 180 000 personnes concernées par le salaire plancher. Leur rémunération est gelée à 6,90 \$ l'heure depuis 1998.

Depuis des mois, la ministre de l'Emploi et du Travail est contrainte de battre régulièrement en retraite sur ce dossier. Tout a commencé lorsque le conseil des ministres a refusé de réviser à la hausse le salaire minimum le 1^{er} octobre dernier. Québec rompt ainsi avec une tradition vieille de 12 ans.

Dans les jours qui ont suivi, Diane Lemieux est revenue à la charge pour arracher une hausse le 1^{er} janvier. Elle n'est pas parvenue à faire adopter sa proposition.

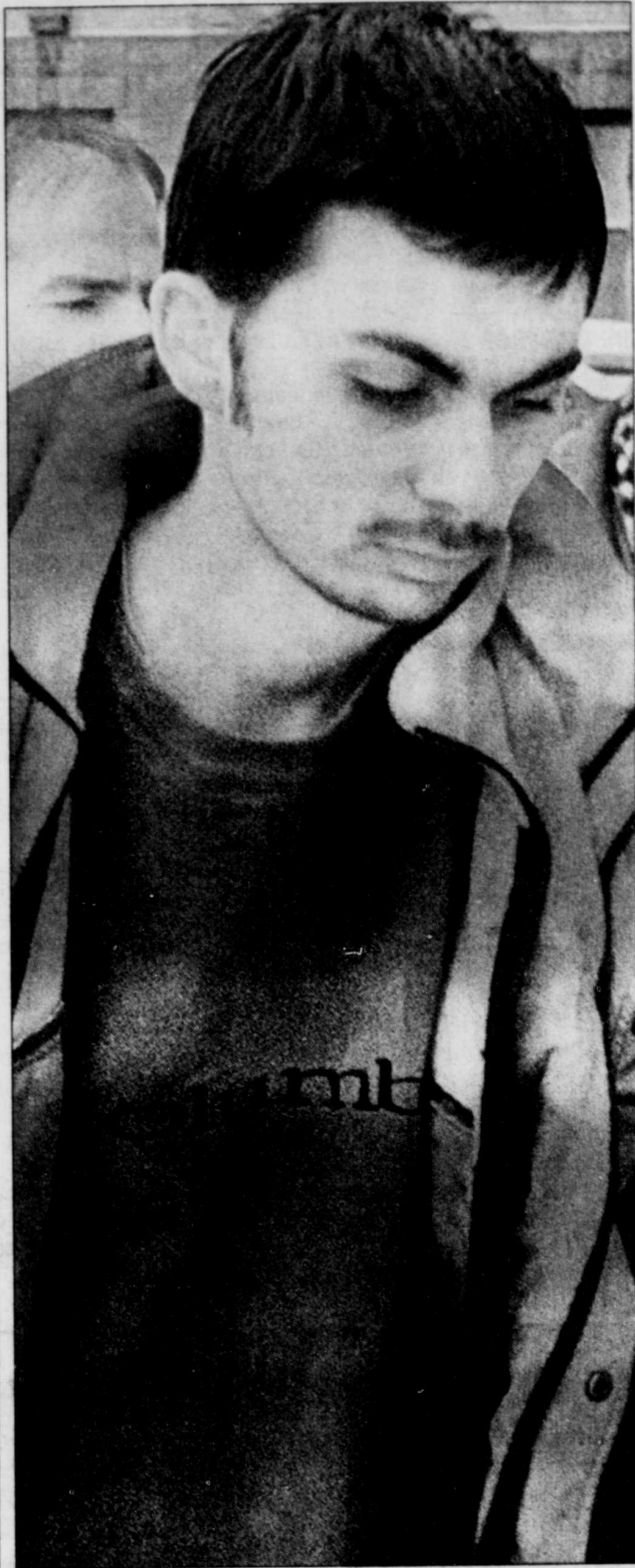
Depuis, elle tente de remettre son projet sur les rails, mais sans grand succès non plus. Il est actuellement entre les mains d'un comité ministériel, mais on ne lui donne pratiquement aucune chance de débloquer rapidement.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, ne se serait pas entiché de l'idée d'une hausse rapide.

Au ministère de l'Emploi et du Travail, la porte-parole de Diane Lemieux, Marjolaine Perreault, se borne à indiquer que le « processus est toujours en cours ». Elle laisse entendre qu'une augmentation d'ici l'été est encore possible.

L'automne dernier, les représentants des patrons avaient fait valoir qu'une augmentation nuirait à la compétitivité des entreprises face à leurs concurrentes, notamment ontariennes. Outre en Outaouais, le salaire plancher se situe à 6,85 \$ l'heure, soit 5 sous de moins qu'au Québec.

De leur côté, les groupes de défense des petits salariés rappellent qu'une personne travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum n'atteint même pas le seuil de faible revenu fixé par Statistique Canada.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET
André Roy est accusé du meurtre prémédité de Victor Lemay.

Meurtre gratuit

C'est le hasard qui a désigné Victor Lemay

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le meurtre de Victor Lemay, le 27 novembre, à Sainte-Croix de Lotbinière, était tout à fait gratuit. Le jeune homme de 22 ans qui doit maintenant répondre de cet acte aurait dit aux policiers s'être levé le matin avec le désir de « tuer quelqu'un ». C'est le hasard qui a désigné Victor.

Le jeune homme n'était pas parmi les suspects

contacté les policiers, lundi matin, pour donner des informations « à propos » du meurtre. À ce moment, relate le porte-parole de la SQ, Richard Gagné, le jeune homme n'était aucunement considéré comme un suspect. Ne connaissant pas le dossier, les agents de Drummondville qui l'ont rencontré ont transmis l'information à leurs collègues de l'escouade des crimes contre la per-

sonnalité de 17 ans. C'est lui-même qui a

Voir MEURTRE en A 2 >



Steve Blanchet, l'éternel nomade.

Rêve de jeunesse

Le quartier Saint-Roch, en basse-ville de Québec, vit actuellement une métamorphose urbaine vertigineuse. Notre journaliste en montre quelques visages, dans une série de cinq jours.

QUÉBEC — Steve Blanchet a acheté un carré de béton. Le reste était sur papier... et dans son cœur.

Saint-Roch était le choix des choix. Ce jeune premier de 22 ans n'aurait pas investi un seul sou noir ailleurs que là, en expert urbain qu'il était déjà à cet âge.

Steve Blanchet a fréquenté sept écoles élémentaires en sept ans. Il a habité Sainte-Foy, Sillery, Lac-Beauport, la Beauce, l'île d'Orléans, Montréal, Saint-Jean-Baptiste à Québec. Et, pour toutes ces raisons, ce serait Saint-Roch.

« D'abord, le centre-ville, ça, c'était clair, explique-t-il. Et un centre-ville diversifié, où tout pouvait devenir possible, un quartier surprenant, quoi. Finalement, je voulais aussi un logement d'une certaine qualité, ce que m'offrait la rénovation en cours dans le secteur. »

Mais on était seulement en 1996, quand il a acheté son



Alain Bouchard

Abouchard@lesoleil.com

LE NOUVEAU
SAINT-ROCH

Voir RÊVE en A 2 >



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA
MORT DE GABRIEL LESSARD

Le coroner sonne la fin de la récréation

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — La vie sexuelle de Denise et Gabriel Lessard, emporté par un cancer de la prostate en août 1998, s'est retrouvée au centre de l'enquête du coroner, hier. Jusqu'aux derniers désirs d'érection de Gabby qui ont fait l'objet d'un contre-interrogatoire pour le moins délicat de M^{me} Lessard par M^{re} Michel Jolin qui représente les docteurs Jean-Guy Vézina, Yves Fradet et Danny McKinnon.

C'est le coroner qui a abruptement mis fin à ce trouble exercice de « pénisologie » après quatre heures de questions embarrassantes. « Je me demande la pertinence des problèmes érectiles de M. Lessard avec le dossier, s'est interrogé M^{re} Luc Ma-

loun. Quant à moi, je ne vois pas l'utilité de s'étendre là-dessus. »

L'intervention du coroner semble avoir refroidi les ardeurs de la douzaine d'hommes et femmes de loi.

Voir RÉCRÉATION en A 2 >

Des héros modestes



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

C'est Ludivine Cauchon et son Labrador Stub qui ont retrouvé les corps ensevelis de deux adolescents, lundi soir, à Château-Richer. Elle a le triomphe modeste, parce que la jeune fille a été sauvée, mais son compagnon est mort. Détails en page A 3.

LA MÉTÉO



Maximum -3,
minimum -21

Neige cessant ce soir. Demain: beau et froid. Détails page D 7.

QUÉBEC,
104^e ANNÉE, N° 48
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 70¢ PLUS
TAXES
60¢ PLUS
TAXES



Le vrai # 1
au Québec
682-2025
2025, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy

C'ÉTAIT HIER

1987 — Le ministre d'État Roch Lasalle offre sa démission après l'annonce voulant que des gens d'affaires eurent déboursé 5000 \$ pour participer à une fête dans l'espoir d'obtenir des contrats gouvernementaux.

1984 — Le Québécois Gaétan Boucher remporte une deuxième médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo. Pour sa part, le canadien Brian Orser gagne une médaille d'argent en patinage artistique.

1983 — Selon un rapport de l'ONU, publié à Genève, deux millions de personnes au moins ont été exécutées dans le monde en l'espace de 15 ans.

1977 — L'archevêque anglican d'Ouganda et deux membres du gouvernement sont arrêtés et accusés de complot contre le président Idi Amin Dada.

1968 — Pierre Trudeau annonce sa candidature à la succession de Lester B. Pearson.

1959 — Fidel Castro devient le chef du gouvernement cubain.

1949 — Les Communes canadiennes approuvent l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

1947 — Barbara Ann Scott est proclamée championne du monde de patinage artistique.

RÉFLEXION

Il n'est pas difficile de nourrir des pensées admirables lorsque les étoiles sont présentes.

Marguerite Yourcenar
Alexis ou le traité du vain combat

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 9
Le Québec et le Canada.....	10 à 15
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 12
Bourses.....	6 et 7
Opinions.....	10
Le Monde.....	11
CAHIER C	
Magazine.....	1 et 2
Arts et spectacles.....	2 à 12
Votre agenda.....	4
Ce soir à la télé.....	2
Annonces classées.....	7 à 9
Décès.....	10
CAHIER D SPORTS	
François Gagnon.....	1
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7
SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 3

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMedia qui est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention Q470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

MEURTRE
Arme de poing

Suite de la Une

sonne de Québec, qui sont allés le voir lundi après-midi.

C'est en l'interrogeant que ceux-ci ont réalisé qu'André Roy était probablement beaucoup plus impliqué qu'il ne l'avait d'abord dit.

Selon Richard Gagné, André Roy s'est levé ce jour-là avec le désir de «tuer quelqu'un». En sortant de chez lui, il aurait rencontré Victor Lemay, qu'il connaissait, et tous deux seraient descendus vers le fleuve, en marchant et fumant une cigarette.

Selon ce qu'il a dit aux policiers, André Roy avait une arme de poing sur lui, volée dans une résidence de Sainte-Croix. C'est avec cette arme, sur laquelle les policiers n'ont pas encore mis la main, que Roy aurait tué le garçon, non loin de l'endroit où il a été retrouvé enterré.

«C'est un crime sans aucune logique», a mentionné l'agent Gagné. Il n'y a pas plus de logique au fait qu'il ait appelé les policiers lundi, alors même qu'il n'était aucunement suspect.

Depuis le 7 décembre, jour où il a été découvert enterré non loin du fleuve, les enquêteurs avaient fait le tour de

l'entourage de Victor, afin de découvrir un motif à sa mort. Mais avec une histoire semblable, «il n'y a pas de piste», remarque le policier.

Le 2 février, les policiers ont fait des perquisitions à Sainte-Croix, et ont même saisi une motocyclette, à la recherche notamment de traces de sang.

André Roy n'était aucunement concerné par ces perquisitions.

Les policiers tenteront maintenant d'établir si Victor a été vu en sa compagnie le jour du meurtre et de recueillir tous les morceaux de cette histoire.

Hier, l'avocat du jeune homme, M^e Jean Asselin, a laissé entendre, en dehors de la cour, qu'il gardait la porte ouverte à une éventuelle demande d'examen psychiatrique pour son client, selon la preuve qui lui sera fournie.

Devant la cour, le jeune homme, grand et mince, est demeuré calme, et n'a rien laissé voir de ses sentiments.

Il doit revenir en cour pour la divulgation de la preuve le 15 mars. La procureure de la Couronne est M^e Geneviève Lacroix. André Roy avait un seul antécédent judiciaire, pour méfait.

Les policiers tenteront
d'établir s'il a été vu avec

Victor Lemay le jour du meurtre

La défense laisse la porte
ouverte à une demande
d'examen psychiatriqueRÉCRÉATION
Injections

Suite de la Une

Les questions des avocats se sont taries et la séance a été levée une quinzaine de minutes avant l'heure.

L'origine de l'affaire, c'est la décision de Gabriel Lessard de recevoir des injections de Caverject pour améliorer sa vie sexuelle réduite à néant après l'ablation de sa prostate le 17 juin 1994.

«Moi, j'étais absolument content ça, a témoigné Denise Lessard interrogée par M^e Jolin. Mais Gaby avait envie d'avoir une autre érection. Il voulait connaître ça une autre fois. On en avait fait notre deuil de notre vie sexuelle, mais je pense que c'était de la curiosité de sa part. Moi, je venais de subir une hystérectomie. J'étais malade. Je n'avais aucun goût sexuel. Mais Gaby voulait essayer.»

C'est le D^r Yves Fradet qui aurait suggéré à Gabriel Lessard de consulter le D^r Vézina pour son problème de dysfonction érectile. «Une chirurgie radicale et une hormonothérapie entraînent des problèmes d'érection. Un traitement existe. Il a été proposé à M. Lessard», a expliqué en substance au coroner le D^r Vézina qui va finalement faire une première injection de Caverject à Gabriel Lessard le 21 juin 1996 en lui expliquant comment se les administrer lui-même.

M. Lessard aurait fait deux essais par la suite avant de laisser tomber. «On était un bon cercle d'amis, a expliqué Denise au SOLEIL pour camper le contexte de tout ça. On faisait souvent des blagues avec le sexe. Quand le Viagra est arrivé sur le marché, de nos amis l'ont essayé. C'est sûr qu'on parlait de sexe et Gaby, en bon vivant, embarquait là-dedans et riait comme un bon.»

En fait, rien n'a été épargné à Denise Lessard sur sa vie intime. Après les «injections pour érection», M^e Jolin passe à la «jalousie excessive» de son mari après la castration chirurgicale le 10 octobre 1996 qui

dégénère en «quelques querelles».

Sans jamais perdre son calme, Denise confirme que son mari était passé par une phase de jalousie après la castration où il disait «je ne suis plus un homme», «Il pleurait beaucoup. Il était stressé. Il était surtout dépressif», a-t-elle indiqué.

Interrogé par LE SOLEIL sur les liens entre la jalousie, des problèmes d'érection et le cancer de la prostate, M^e Jolin a eu cette réponse sibylline. «Vous allez le voir par le dossier médical quand le D^r Fradet va témoigner.»

M^e Luc de la Sablonnière, le premier à contre-interroger M^e Lessard en matinée, avait, pour sa part, expliqué qu'il y avait une différence importante entre ce qu'avait dit la veuve de Gabriel — que le sexe n'avait plus d'intérêt pour eux — et les notes des médecins qui y référaient à deux occasions au moins. «Il y a des choses qui s'expliquent mal, a-t-il dit. Des zones obscures. L'enquête est là pour faire la lumière.»

Quant au D^r Vézina, il a confirmé au coroner que, dès la première visite de Gabriel Lessard à sa clinique le 8 février 1994, avant même les résultats de la biopsie, il a eu l'intime conviction que «très vraisemblablement, ce monsieur-là avait un cancer de la prostate».

«J'ai examiné sa prostate. Verdict: ferme, augmentation de volume, suspecte d'une néoplasie ou d'un cancer.» L'urologue a d'abord pensé à un stade B de la maladie. Mais avec le bilan complet — biopsie, tomographie (Taco), scintigraphie — il a conclu à un stade clinique C. «Le grade, a-t-il expliqué, c'est le degré d'extension de la tumeur. Ça monte au fur et à mesure que la tumeur s'étend.»

M^e BARAKATT

Dans un tout autre ordre d'idées, les esprits tordus qui, à la lecture du SOLEIL de mardi, ont soupçonné M^e Michel Barakatt d'avoir laissé tomber la famille Lessard à la veille de l'enquête du coroner pour une question d'honoraires peuvent battre leur coulpe. «M^e Barakatt fait déjà oeuvre de charité au civil, s'est exclamé Alain. Il défend la famille pour cinq fois rien. On ne pouvait quand même pas lui demander de fermer son bureau pendant les six semaines de l'enquête du coroner.» M^e Barakatt était encore présent au palais de justice, hier. «Une question de principe», explique-t-il.

RÊVE
Un condo

Suite de la Une

condo de papier. Et Saint-Roch était encore bien loin du boum actuel, même s'il en affichait peut-être quelques premiers signes avant-coureurs. Le condo de Steve allait être bâti dans l'ancien garage Rambler de la rue Arago, qui allait plus tard devenir un stationnement intérieur tout sale et dégoulinant de partout.

Le jeune homme pouvait bien être beau, brillant, charmeur, entreprenant et infographiste de première classe, il n'en était pas moins un pauvre petit pigiste engagé quasiment à la journée. «J'étais aussi nerveux d'avoir à payer une hypothèque, dit-il, que de devoir me demander si le quartier allait vraiment lever autant qu'espéré.»

COMMUNION
EXCEPTIONNELLE

Il y a une chose qui n'a jamais collé sur Steve Blanchet, cet éternel nomade: les stéréotypes accolés aux vieux quartiers urbains. «On m'avait dit de Saint-Jean-Baptiste: un quartier de motards et de fils très entreprenants, attends, tu vas voir; je l'ai habité, c'était faux. On m'avait dit de Saint-Roch: un quartier de crottés; je l'habite, c'est encore faux.»

Il y a quatre ans, il existait une sorte de risque financier à acheter un condo

dans Saint-Roch, «virtuel» en plus; peut-être un risque minime, mais un risque quand même. Il y avait bien les artistes et artisans de la coopérative Méduse qui s'installaient dans la Côte d'Abraham; et aussi l'édifice de la Fabrique, ancienne manufacture Dominion Corset, qui reprenait joliment vie. Mais il fallait plus pour effacer l'image de 25 ans de détérioration.

«Aujourd'hui, dit Steve Blanchet, il n'y a plus aucun risque à venir ici, au contraire. Ça crève les yeux, juste à voir à quelle vitesse s'amènent toutes sortes de nouveaux résidents.»

Une vitesse telle que le jeune homme de 26 ans, maintenant à l'emploi de Cossette Publicité Marketing, a même un peu peur de l'effet bulldozer. «C'est bien, le nouveau souffle. Mais c'est le mélange des deux Saint-Roch qui m'intéressait au départ, et qui m'intéresse toujours. Je ne voudrais pas que l'ancien soit sacrifié au nouveau.»

Il se souviendra toujours du coup de minuit de 1998-1999. «Le hasard de la vie a fait que j'ai fêté ce jour de l'An-là au Petit Bedon. Il s'y est produit une communion exceptionnelle entre des pauvres pas de gants et des gens relativement fortunés. Ce serait terrible que Saint-Roch perde cette cohabitation.»

Le fameux Petit Bedon en question (voir premier texte de cette série) n'a pas traversé le jour de l'An 2000.

DEMAIN: L'impasse de l'avenir

Policier accusé
d'agression
sexuelle

DRUMMONDVILLE (PC) — Un policier de Drummondville, Yvon Saint-François, 53 ans, a été accusé hier d'attouchements et d'agression sexuelle sur un enfant de moins de 14 ans.

À la suite d'une plainte déposée le 17 janvier dernier, une enquête a été instituée par le Service de la sécurité publique sous la direction de la Sûreté du Québec. Les informations amassées ont conduit, hier, à l'arrestation de l'agent Saint-François à son domicile et à sa mise en accusation.

«L'individu a donc comparu devant un juge de paix sous deux chefs d'accusation et a été libéré sous conditions. Il devra se présenter au palais de justice de Drummondville le 17 mars prochain pour une comparaison formelle devant un juge de la Cour du Québec», a expliqué Daniel Lamirande, relationniste à la Sûreté du Québec.

Un seul et même événement, survenu en août 1997, lui est reproché. L'agression n'aurait pas eu lieu alors que le policier était dans l'exercice de ses fonctions.

«À la suite des mises en accusation, Yvon Saint-François a été suspendu sans solde jusqu'à la fin des procédures judiciaires. S'il est reconnu coupable, il sera cité en discipline et le processus suivra son cours», a indiqué le directeur du Service de la sécurité publique de Drummondville, Jean-Denis Lefebvre.

Prenez une position de contrôle.



La RL 2000

P.D.S.F. 53 000 \$*

La berline Acura la plus raffinée possède : moteur de 210 chevaux • suspension indépendante à double fourchette aux quatre roues • coussins gonflables avant et latéraux • phares à décharge de haute intensité (HID) • système d'assistance de la stabilité du véhicule (VSA) • système de traction asservie (TCS) • habitacle garni de cuir et de ronce de noyer • chaîne sonore Bose® de 225 watts avec changeur CD 6 disques • système Homelink® • système perfectionné de filtration d'air micrométrique • service d'assistance routière 24 heures sur 24 • Pour des renseignements supplémentaires, composez le 1 888 9-ACURA-9



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*P.D.S.F. de la RL 2000. Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Acura. ® Bose est une marque déposée de Bose Corporation. ® Homelink est une marque déposée de Prince Corporation, une division de Johnson Controls.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Ludivine Cauchon et son labrador Stub sont devenus des héros, hier.

Des héros bien humbles

Ludivine raconte comment Stub a déniché le couple enseveli à Château-Richer

CLAUDE VAILLANCOURT

Le Soleil

■ CHÂTEAU-RICHER — Ludivine Cauchon avait le ton modeste, hier après-midi, malgré l'imposante meute de journalistes qui la pressaient de questions.

La jeune dame de Château-Richer, en banlieue de Québec, et son chien, Stub, un labrador âgé de sept ans, ont été, la veille, au cœur d'un sauvetage qui a à la fois mal tourné et bien tourné.

Mal tourné, parce que Christian Lachance, 17 ans, de Château-Richer, est finalement mort enseveli sous l'amoncellement de neige qui s'est détaché d'une falaise proche, alors qu'il circulait dans les environs de la rivière Lemoine, en pleine tempête de la Saint-Valentin. Bien tourné, parce que la copine de celui-ci, Maryse Boucher, 16 ans, de L'Ange-Gardien, va réussir à vaincre l'hypothermie dont elle souffrait au moment où on l'a retrouvée.

« Je prends ça avec beaucoup de modestie, lance-t-elle, parce qu'un gars est mort et que je n'aime pas ça. »

Peu importe que son intervention — et celle de son chien — ait permis de sauver la vie de la compagne de Christian Lachance, Ludivine Cauchon n'affiche pas de sourire triomphal.

Mais ses yeux commencent à pétiller dès lors que l'on commence à parler de son chien, un animal que la famille a acquis à l'âge de deux ans.

« C'est le meilleur que mon père a eu pour la chasse. Dans les vagues ou les galettes de l'Île-aux-Pommes, il n'y a pas meilleur. »

Selon la jeune femme, elle revenait, lundi soir, d'une station-service, sur le chemin de la maison, quand elle a aperçu un homme qui éclairait les bois avoisinants avec une lampe de poche.

« Je suis retournée sur les lieux et je lui ai demandé ce qui se passait. Il m'a alors expliqué que l'on était à la recherche de deux personnes portées disparues. »

Ludivine Cauchon est alors allée revêtir des vêtements adéquats et s'est rendue sur les lieux en compagnie de son fidèle labrador.

« À la chasse, dit-elle, il ramène vite son gibier. Je lui ai appris à bâiller et à sourire, mais je ne lui ai jamais enseigné la façon de chercher quelqu'un. »

Alors que les policiers, qui avaient été appelés sur les lieux, s'apprétaient à mettre fin à leurs recherches dans le secteur, l'animal a retrouvé une première puis une deuxième mitaine appartenant à l'une des victimes.

« La fille était juste à côté », enfouie sous environ un mètre de neige, raconte la jeune fille. Son copain, qui était alors en arrêt cardiaque, a été retrouvé à quelques mètres de distance, quelques instants plus tard.

Stub, son labrador, devait sans doute se demander, hier, pourquoi il était la cible de tant de caméras de journalistes. Et Ludivine Cauchon se demande aussi par quel instinct son animal préféré a pu réussir à dénicher les mitaines qui devaient conduire sur les traces du jeune couple.

Le chien a d'abord trouvé des mitaines appartenant aux victimes

Une note de 2,5M\$ de plus

L'augmentation du prix du diesel fait mal à la STCUQ

ROBERT FLEURY

Le Soleil

■ QUÉBEC — Il y a cinq jours à peine, la STCUQ prenait ça bien calmement, la hausse du coût du pétrole. Parce qu'elle avait prévu une hausse de 7,6% à son budget, elle demeurait convaincue que les prix baisseraient plus tard au printemps. Hier soir, cependant, on commençait à s'inquiéter très sérieusement.

« Aujourd'hui, la note que nous avons reçue pour le mois de mars, c'est 0,679\$, c'est une augmentation de 10¢ le litre sur le prix qu'on paie actuellement. À ce rythme-là, si le prix ne baissait pas pour le reste de l'année, nous aurions un manque à gagner de 2,5 millions \$ », prévient Claude Cantin, président de la STCUQ.

Si ce coût représente 10¢ de moins que le prix affiché à la pompe pour les automobilistes, il n'en coûte pas moins 20¢ de plus que celui qui était prévu en décembre quand la STCUQ a confectionné son budget 2000. Or, 1¢ de différence, c'est 130 000\$ sur une base annuelle.

« Ce sont des imprévus qui dépassent tous les imprévus. Nous prenons ça très au sérieux. J'espère que le gouvernement annoncera des allègements pour le transport public comme il l'a fait pour les commissions scolaires », ajoute Ralph Mercier, maire de Charlesbourg.

Car celui qui profite des augmentations de prix, avec ses taxes ascenseur, c'est le gouvernement du Québec, rappellent Ralph Mercier et Émile Loranger, les deux vice-présidents de la STCUQ. Plus l'essence coûte chère, plus il fait des profits.

« Puisqu'il en tire des revenus additionnels, ce ne serait que normal qu'il compense le transport public », dit M. Mercier.

L'Association des transporteurs urbains du Québec en a d'ailleurs saisi le gouvernement.

« C'est le sujet à l'ordre du jour lors de la réunion de l'ATUQ la semaine prochaine dans la métropole », dit M. Cantin.

Celui-ci ne voit pas comment les maires des municipalités membres accepteraient encore de mettre la main dans leurs poches alors qu'ils se relèvent à peine d'un pénible exercice budgétaire qui leur a octroyé une augmentation de leur quote-part de 16%. Il croit que les usagers doivent être épargnés également car ils ont subi plus que leur part de hausses au cours des dernières années.

« Sauf que depuis le début de l'année, nous accusons un déficit de 380 000\$ pour l'achat de carburant. Il ne reste que le gouvernement pour payer », indique Claude Cantin.

NOUVEAU NÉGOCIATEUR

Par ailleurs, la STCUQ a un nouveau négociateur. M^e André Sasseville de l'étude Langlois Gaudreau remplace Gaétan De Gongre aux négociations avec les employés d'entretien, les seuls en attente de renouvellement de leur convention de travail. M. De Gongre venait à peine d'être embauché, il y a huit mois...

« Il a reçu une offre (de la SGF) qu'il ne pouvait refuser. C'est dommage, car il avait un bon contact avec nos syndiqués. Il a beaucoup accompli depuis qu'il était ici. Ça nous a pris un peu de court mais je ne peux pas le blâmer. Moi aussi j'aurais fait la même chose... », avoue Claude Cantin.

Celui-ci se dit confiant que M^e Sasseville pourra reprendre rapidement les négociations car il est déjà familier avec la STCUQ. Ainsi, il défend les intérêts de la Société de transport dans la réclamation de 1,9 million \$ pour bris et pertes de revenus à la suite des inspections surprises des mécaniciens, au printemps 1998. Le grief sera entendu en mai si aucune entente ne survient d'ici là.

En un mois à peine, le prix du diesel a monté de 10¢ le litre

Le « night-life » de Québec se déplacera dans Saint-Roch

MARC LESTAGE

Le Soleil

■ QUÉBEC — Les nostalgiques de *Chez Gérard* et du *Baril d'huîtres* en auront des frissons. Le « night-life » de Québec se déplacera du côté de Saint-Roch si le projet *Rebâtir la rue Saint-Joseph* se concrétise.

Responsable du projet, l'urbaniste Jacques Faguy de la Ville de Québec fait des pieds et des mains depuis plusieurs mois pour faire valider ce scénario.

Le quartier est déjà en train de revivre de façon étonnante avec la réhabilitation et la construction de nouveaux édifices à bureau, rappelle l'urbaniste.

Le problème avec Saint-Roch, rappelons-le, c'est qu'en soirée le quartier redevient désert. Pour sécuriser la zone, la débarrasser des préjugés qui font mal, il faut que l'activité s'y poursuive après l'heure de fermeture des bureaux.

CŒUR VIVANT

La stratégie utilisée par les auteurs du programme consiste à « assouplir les normes en vigueur tout en privilégiant celles qui sont déterminantes afin de renforcer la qualité de vie des résidents et faciliter le développement du quartier ».

« Le cœur de quartier », pour employer l'expression de M. Faguy, sera développé à partir de la Bibliothèque Gabrielle-Roy et c'est « par la fonction de divertissement qu'on espère y parvenir ». Un scénario qui fait l'affaire du Théâtre de la Bordée qui tente actuellement de réunir 5 millions \$ pour réhabiliter l'édifice et déménager ses pénates dans l'ancien cinéma Pigalle, rue Saint-Joseph.

« Ce développement encouragera la venue de resto-bars, restaurants, salles de spectacles et même de discothèques », explique M. Faguy. Le professionnel entend déjà les protestations des gens du secteur mais assure que « s'il y a un nouveau Dagobert qui s'installe dans le quartier ce sera un véritable bunker ». Pas de risque donc que les gens soient importunés par le bruit.

De plus, le projet vise à réserver une zone strictement urbaine en interdisant toute occupation commerciale sur les petites rues transversales. Les commerces se retrouveront ainsi concentrés sur les rues de la Couronne, Dorchester, Saint-Joseph et Charest. La rue du Pont à nouveau ouverte à la circulation automobile avec la disparition du toit du mail retrouverait également une fonction essentiellement commerciale.

Si ce projet vous emballa ou vous terrorise et que vous souhaitez mieux comprendre ou tout simplement en parler avec M. Faguy, vous êtes invités à une consultation publique à ce sujet, aujourd'hui, 19 h, à l'ÉNAP, 555, boulevard Charest Est.

Destination Choisir d'étudier la

Destination **Cégep de Limoilou**

COLLÈGE DE LIMOILOU

Information : 418.624.3629 • www.limoilou.qc.ca
Campus de Charlesbourg 7600, 3^e Avenue Est, Charlesbourg (Québec) G1H 7L4

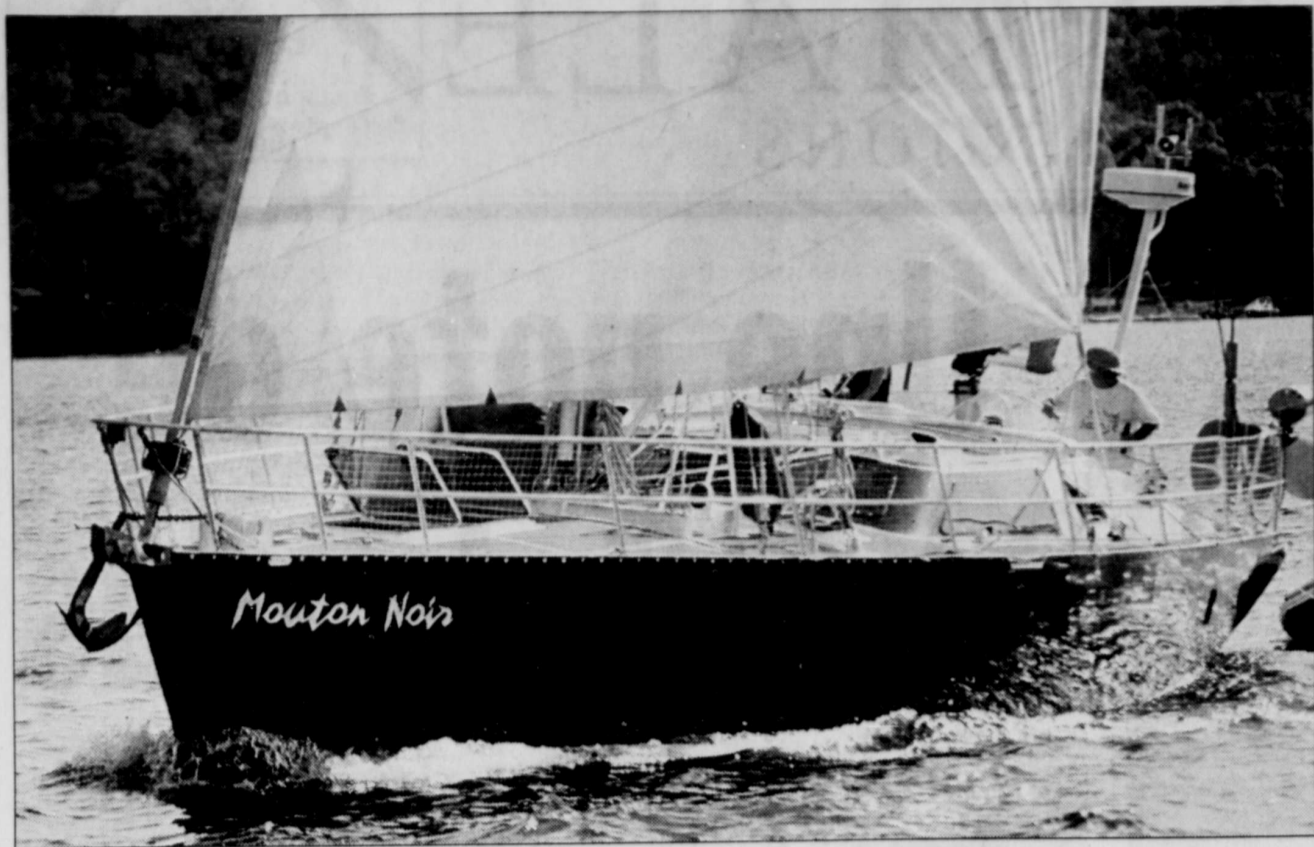
Mécanique du bâtiment

Une technologie axée sur tout ce qui touche au confort dans un bâtiment : climatisation, chauffage, réfrigération, plomberie, protection, régulation des systèmes, électricité.

Très accessible aux femmes, cette nouvelle technologie s'intéresse aux aspects techniques de la conception des systèmes de mécanique des bâtiments et à l'intégration de l'informatique dans les bâtiments.

Formule Alternance travail-études et excellentes perspectives d'emploi.





Le « Mouton noir », photographié au large de l'île de Raïtera, en Polynésie française.

L'aventure du « Mouton noir » racontée ce soir à Saint-Charles-Garnier

LISE FOURNIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Naviguer, voir du pays, rencontrer des gens, voilà qui fait rêver. Robert Fleury, Québécois d'origine, est passé du rêve à la réalité voilà plusieurs années. En faisant construire, il y a neuf ans, le *Mouton noir* dans un chantier naval français, il se donnait le moyen de parcourir la planète autrement que sur terre ou dans les airs. Depuis, il a jeté l'ancre au Mexique, à Vancouver, au Costa-Rica et il mouille actuellement sur l'île de Raïtera, en Polynésie française, avec sa femme et ses enfants.

C'est son expérience d'homme de bateau, d'explorateur de la terre, de travailleur et aussi de père et de mari qu'il racontera, aujourd'hui, à 20 h, au collège Saint-Charles-Garnier. L'invitation est lancée par la Fédération de la voile du Québec et l'admission est de 15 \$ par adulte.

Lors d'une entrevue au SOLEIL, hier après-midi, Robert Fleury, qui retrouvait la neige du Québec, comme par magie, a longuement parlé de cette « curiosité » qui l'a poussé dès son plus jeune âge à aller au-delà des limites de la cour, du quartier ou de la ville. En fait, on peut dire que c'était inscrit dans ses gènes d'effectuer, un jour, le tour de la terre. Un tour qu'il n'a pas encore complété mais dont le scénario progresse d'année en année.

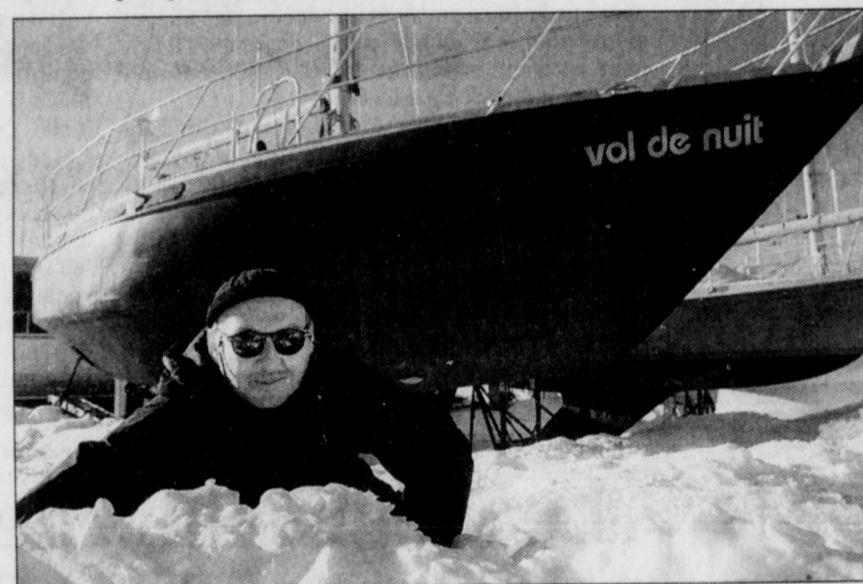
« Bien sûr, avec des enfants, un garçon et une fille âgés de 12 et 13 ans, on avance un peu moins vite qu'avant, explique Robert. On tient compte de leurs besoins, des amitiés qu'ils déve-

loppent au fil de nos destinations. » C'est ce qui explique cette halte de quelques mois en Polynésie où les enfants sont inscrits au lycée français. « Après on verra », dit-il. Mais le scénario laisse déjà entrevoir l'Australie sur la carte marine. « À la condition toutefois que j'y trouve du travail », ajoute le capitaine du *Mouton noir*. Vous savez, je ne suis pas indépendant de fortune, il me faut chercher du boulot pendant nos longues escales », et ce, même si l'entretien du bateau gruge pas mal de son temps.

De profession, Robert est contrôleur aérien et pilote de brousse. Des talents qu'il a eu l'occasion d'exercer en Afrique mais dont les possibilités se restreignent de nos jours, « parce que, dit-il, les États exercent un contrôle plus serré sur le travail étranger. Et c'est compréhensible. » Ce qui lui fait croire que d'ici 15 ou 20 ans des rêves comme le sien avec des moyens plutôt modestes ne seront plus possibles. Et s'il se trou-

ve encore des petits ports d'accueil sympathiques et pas trop dispendieux, là aussi, la main capitaliste est en train d'y voir en s'accaparant des kilomètres de côtes. Optimiste malgré tout, Robert Fleury espère que les navigateurs continueront de se battre pour garder des droits d'accès dans toutes les régions de la planète. Une planète qui recèle encore de beaux paysages. « L'Arctique, c'est un pays de rêve pour la navigation, déclare Robert Fleury, les Marquises aussi et combien d'autres endroits qu'il est impossible de tous énumérer. Certes, la pollution existe. Des côtes pleines de bouteilles de plastique, j'en ai vu », dit-il, mais là aussi les gens commencent à prendre conscience de l'environnement.

Pour lui, la navigation n'est qu'un moyen d'explorer la Terre, il entend poursuivre ses pérégrinations à pied, à cheval ou en minifourgonnette pour voir tout le cœur de l'Amérique du Sud, entre autres.



Robert Fleury, photographié hier à Québec à côté de son premier bateau, « Vol de nuit », qu'il avait construit de ses propres mains et sur lequel il a fait son voyage de noces avec sa femme, Marie-Danielle Croteau.

CIRCULATION LOURDE SUR LE BOULEVARD MARTEL

Loretteville gagne

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le Ville de Loretteville vient de gagner sa cause contre la Ville de Québec. Les camions lourds emprunteront à nouveau le boulevard Martel, ce qui soulagera d'autant le boulevard Valcartier.

La saga remonte à 1988 quand Québec a décidé unilatéralement d'interdire le boulevard Martel aux camions et autobus. Une décision qui a forcé leurs conducteurs à traverser Loretteville via le boulevard Valcartier, la rue Racine ou le boulevard des Étudiants pour rejoindre l'Ornière ou Henri-IV Nord.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas de route du nord car Val-Bélair et Québec ne s'entendent pas sur son tracé et personne ne veut en payer la note. Alors, la circulation passe à travers Loretteville ou Neufchâtel-Nord, à partir de la sortie Industrielle de l'autoroute Henri-IV, que ce soit pour se rendre au Village Valcartier ou aux carrières situées plus au nord. Or, per-

sonne ne veut subir les ennuis de cette circulation.

Le juge Paul Vézina de la Cour supérieure s'est rendu aux arguments de Loretteville. Il donne 12 jours à Québec pour enlever ses affiches. « Par cette signalisation (Québec) s'est arrangée pour que les problèmes occasionnés par la circulation du trafic lourd soient démenagés chez sa voisine (Loretteville). Et la voisine ne pourrait s'en plaindre! Québec sait que sa signalisation est illégale, elle ne procède pas à son enlèvement mais conteste à la victime le droit de se plaindre. C'est doublement inacceptable », écrit le juge Vézina.

Celui-ci observe que le ministère des Transports aurait pu approuver le geste de Québec s'il l'avait jugé à propos, mais qu'il s'est toujours abstenu de le faire. « Conscient des intérêts contraires des deux villes, il exige consensus, refusant de déshabiller Pierre pour habiller Paul. C'est politiquement prudent... », écrit le juge Vézina.

Il est peu probable que Québec porte la cause en appel.

Bye, bye, palais!



Le palais de glace du Carnaval de Québec, version 2000, a été démolé hier, comme 45 autres avant lui à cette époque de l'année. Le dernier du millénaire s'inspirait d'une conception particulièrement novatrice, qui rompait résolument avec l'architecture médiévale et verticale des années précédentes. L'horizontalité du concept se voulait cristallisée dans son appellation, « La ligne du temps ». A. B.

Les maires de la CUQ parlent économie

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Les maires avaient mis leurs divergences de côté, hier, pour leur premier « lac à l'épaule », une initiative du nouveau président de la CUQ, Jacques Langlois. Et leurs discussions se sont tellement bien passées qu'ils ont convenu de se voir la semaine prochaine. Mais il ne faut pas chercher des résultats concrets, car on serait déçu.

« Non, on n'a pas de recettes actuellement. On se donne quelques mois », dit M. Langlois.

De quoi ont-ils discuté? De développement économique surtout.

« Nous avons convenu de mettre nos efforts en commun pour que les vrais acteurs jouent leur rôle correctement », dit Jean-Paul L'Allier.

« Les gouvernements se servent des autorités locales comme des enseignants suppléants. Le professeur s'en va et c'est toi finalement qui enseignes », ajoute-t-il.

Sujets de discorde entre tous, la réforme Harel et le service incendie régional du ministre Serge Ménard n'ont pas fait l'objet de discussions. Plus aucun maire ne semble croire encore que la minis-

tre Louise Harel rendra son livre blanc à terme.

« En attendant, si on peut s'entendre entre nous... », observe le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier.

Les Loranger, Boucher, Beaudoin, Langlois, Mercier et autres semblaient s'entendre comme larrons en foire dans ces luxueux locaux de Loto-Québec prêtés gratuitement pour l'occasion. Car ils avouent avoir appris à se connaître, à se respecter, et à travailler ensemble.

La taxe d'agglomération? Chacun a sa propre définition. On a effleuré le sujet seulement.

Une nouvelle CUQ? C'est trop tôt. Les équipements régionaux? On évite de trop s'étendre sur le sujet. Le Colisée occasionne une perte de 1 million \$ par année à Québec.

« Qui profite de quoi? Une étude faite par le ministère de M. Rochon indique que lors de grands événements, le fédéral touche 11 fois sa mise et le provincial huit fois. La région? Zéro fois! Pour le Colisée, si le gouvernement accepte de verser le même montant que pour supporter le nouveau stade des Expos, on n'en aura pas, de problèmes... », lance le maire de Québec.

Fini le régime minceur



À la suite d'une entente intervenue entre la Ville de Matane et ses policiers, les 12 patrouilles peuvent maintenant prendre deux repas par quart de travail de 12 heures. Depuis le 8 décembre, ils n'avaient plus droit qu'à un seul repas en vertu d'une directive. De jour, le temps du dîner et du souper est de 45 minutes chacun. La nuit, la durée du repas principal est de 45 minutes et de 30 minutes pour le petit-déjeuner. R.P.

COLLABORATION SPÉCIALE, ROMAIN PELLETIER

7 JOURS SEULEMENT!

Bouclair

www.bouclair.com

COURS DE COUTURE DISPONIBLE

Magasin Bouclair Galeries de la Capitale

INFORMATION (418) 627-0595

La vente se termine le 22 février

50%*

DE RABAIS

SUR TOUTE

la quincaillerie de draperie

Avec achat minimum de 1 mètre de tissu à draperie

SUR TOUS

les accessoires de couture

Avec achat minimum de 1 mètre de tissu à vêtement saisonnier

Peter Goldberg, Propriétaire de Bouclair

*Du prix régulier. Marchandise en inventaire seulement, jusqu'à épuisement de la marchandise. Sauf les ciseaux Henckels et les mannequins Diana. Détails en magasin. Les membres de la carte XTRA ne peuvent combiner cette offre avec leurs rabais additionnels.

Le sang des autres

Je voulais intituler cette chronique: « Comment l'esclavage au Soudan peut servir à payer une retraite dorée à des enseignants ontariens? » J'ai renoncé. Trop long. Trop racoleur, aussi. Après cela, j'avais opté pour un titre plus direct: « Combien faut-il d'esclaves soudanais pour se payer une roulotte avec du tapis mur à mur à Fort Lauderdale, taxes non comprises? »

Quinze? Cent? Dix mille? En réalité, le prix d'un esclave au Soudan tourne autour de 50 dollars américains. Hors taxes, évidemment. Mais on ne fait pas d'humour avec un sujet aussi horrible. Alors j'ai changé d'idée. J'ai opté pour un titre moins bavard. Autrement, j'aurais une nouvelle fois déclenché l'ire de l'un d'entre vous, un M. Comtois, je crois, qui passe son temps à me traiter de « gluchiste » et de « marxiste-léniniste ». La rage lui prend quelques fois par année, quand il ne trouve plus ses gougounes de plastique bleu-piscine, je suppose...

Pauvre M. Comtois! Il voit des communistes partout, comme d'autres aperçoivent des petits bonhommes verts. Un jour, quand j'aurai le cœur aussi sec que ce monsieur, je lui raconterai mon premier reportage, un topo radiophonique de cinq minutes sur le très excentrique Parti communiste canadien marxiste-léniniste (PCCML) pro-albanais. Ça lui fera plaisir.

En 1987, le siège du PCCML pro-albanais se trouvait sur la rue Amherst à Montréal. Une jeune fille vous y accueillait, vêtue du costume traditionnel de l'Albanie.

La pauvre. On aurait dit un arbre de Noël qui aurait décidé de faire de la politique sur la planète Mars. Elle prononçait le nom de Staline avec de l'amour dans la voix, en cherchant son air à cause

de l'extase. Chaque fois, on craignait qu'elle ne s'évanouisse de bonheur.

Mademoiselle voulait finir ses jours en Albanie, comme d'autres rêvent de la Floride ou de la Californie. L'Albanie, en ces années-là, c'était la Mecque du Parti communiste pro-machin-truc. Le dernier endroit du monde où l'on perpétuait le culte de Staline.

Que pouvaient représenter pour mademoiselle les millions de victimes du stalinisme? Probablement la même chose que les morts du Soudan pour les enseignants ontariens. Des oubliés. Des petits tas d'ossements dans les fosses communes. Tout ça, c'était si loin. « Les gens qu'on ne connaît pas, disait justement Pierre Desproges, c'est comme des microbes. Il peut bien en mourir des millions, on s'en fout. On ne les connaît pas. »

Mais je m'égare. Retraitons, ou plutôt revenons à nos enseignants ontariens.

Un beau matin, quelqu'un a découvert que le régime de retraite des enseignants ontariens, l'Ontario Teachers Plan Board, détenait des actions d'une valeur de 4,5 millions de dollars dans la société Talisman, une compagnie de pétrole de Calgary qui fait de l'exploitation pétrolière au Soudan.

« Le Soudan, n'est-ce pas un drôle d'endroit pour brasser des affaires? » a dit le fouineur. N'est-ce pas ce pays d'Afrique où se déroule depuis 19 ans l'une des guerres civiles les plus atroces de la planète? L'armée soudanaise ne finance-t-elle pas ses opérations grâce aux revenus du pétrole? N'est-elle pas complice de la



Jean-Simon Gagné

JSgagne@lesoleil.com

capture et de la réduction à l'esclavage des milliers de Noirs provenant des régions du sud du pays? »

Quelques enseignants ontariens se sont indignés. Pas beaucoup, il est vrai. Les autres devaient être trop occupés à enseigner à leurs élèves l'amour du prochain, la charité chrétienne et la culture du rhododendron zébré sur les bords du lac Érié. La transmission du savoir qui

porte notre civilisation vers les plus hauts sommets, il n'y a que cela de vrai.

Ah oui, j'allais oublier. Un certain nombre d'organisations humanitaires ont aussi dénoncé la situation. Mais les organisations humanitaires, c'est comme les moustiques. Il suffit de ne pas s'en occuper pour cesser de les entendre.

« On garde nos actions. Nous ne faisons rien de mal », a dit en substance le directeur du fonds de retraite, un certain Claude Lamoureux.

À peu près à la même époque, M. Lamoureux a reçu un appui inespéré de l'idéologue officiel du régime soudanais, Hassan El Tourabi.

« Monsieur, est-ce que l'esclavage existe chez vous? » lui a demandé le journal *Le Monde*.

La réponse du monsieur mérite de figurer dans une anthologie de la connerie humaine, entre une *joke de newfie* et le best-seller *Pourquoi Robert Bourassa réalisera l'indépendance du Québec*, paru en 1990.

Impossible, a-t-il répondu. Le Soudanais est trop « paresseux. Il n'aime pas travailler, et il attend que le bétail lui fournisse à manger et à boire... »

L'automne dernier, le Canada a dépêché un

envoyé spécial au Soudan pour éclaircir la situation.

En langage diplomatique, on voulait savoir si l'exploitation pétrolière par la compagnie Talisman violait les droits humains.

Concrètement, le Canada se demandait si les activités de la compagnie ne finançaient pas directement ou indirectement la guerre civile, le pillage, les viols à grande échelle et le commerce d'esclaves.

Contre toutes attentes, l'envoyé spécial, John Harker, a confirmé lundi les pires craintes des organisations humanitaires. Il a même rappelé que le gouvernement soudanais a délogé (à l'aide d'attaques et d'enlèvements) une bande de territoire de 100 kilomètres autour des gisements de pétrole.

Dans les circonstances, vous comprendrez que le Canada a décidé de réagir énergiquement au rapport. Tenez-vous bien au pinceau, on va enlever l'échelle! Ça va faire mal! Ça leur apprendra, aux tortionnaires. Ils n'ont qu'à bien se tenir.

Au cours des prochains mois, nous allons donc ouvrir... un bureau à Khartoum, la capitale du Soudan, pour parler de droits de l'homme. C'est tout. Pas de sanction. Pas de condamnation officielle. Notre solution: la chasse à l'éléphant à coups de tue-mouches.

Les cyniques ont encore une fois le dernier mot. Ceux-là vous diront qu'il est impossible que la vente d'esclaves au Soudan serve à financer une retraite dorée pour des enseignants ontariens.

À 50 dollars par tête de pipe, le prix d'un esclave soudanais, ça n'égale même pas ce que touche chaque jour un enseignant retraité de l'Ontario.

C'est connu, on ne peut plus rien se payer avec 50 dollars de nos jours...

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ DES PIEDS DU 20 AU 26 FÉVRIER CONSULTATION GRATUITE

C'est de
sa faute!



Votre colonne vertébrale, vos genoux et d'autres parties de votre corps sont souvent blâmés pour les maux dont vous souffrez. Pourtant, les vrais coupables sont peut-être vos PIEDS...

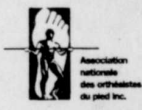
Nos orthésistes du pied sont des professionnels qui évaluent avec précision la condition de vos pieds.

**DES SOLUTIONS EFFICACES
SERONT PROPOSÉES POUR
ACCROÎTRE VOTRE CONFORT
SANS DÉLAISSER L'ESTHÉTIQUE.**

LABORATOIRE
POULIOT

2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy

CONSULTATION GRATUITE
Rendez-vous **652-0100**



Association
canadienne
des podiatres
du Québec

JS-1463122

PAM[®]

Ça ne se mange pas, mais c'est bon pour votre portefeuille...

686-3344 1 800 463-2362

*Paiement Automatique Mensuel

1784\$

par mois, taxes incluses
livraison 7 jours, par camionnet



J'aime
l'action!



Celle de Fondation qui me fait bénéficier d'une double économie d'impôt (REER + fonds de travailleurs) pouvant atteindre 82%! Et avec la déduction à la source à chaque paie, j'épargne sans effort. Ça se fait tout seul! L'épargne à Fondation, c'est économique et aussi créateur d'emplois chez nous. Je peux relaxer, Fondation travaille pour moi, pour nous!

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondation.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus de Fondation disponible à nos bureaux.

1463031

LE RÊVE COMMENCE ICI.



New York. Miami. Paris. Londres. Peu importe votre destination, nous donnons

des ailes à vos rêves. Profitez d'excellentes correspondances au départ de

Montréal avec nos partenaires. Ensemble, nous vous offrons un nombre inégalé

de vols au Québec et dans le monde entier.



AIR CANADA
airAlliance airNova

Et tous les avantages d'Aéropplan.

CONTACTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU AIR NOVA/AIR CANADA AU (888) 247-2262
OU RÉSERVEZ PAR INTERNET À L'ADRESSE WWW.AIRNOVA.CA

AD1463006

SENTIER TRANSCANADIEN

Parachèvement imminent

LISE FOURNIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Morceau par morceau, le Sentier transcanadien est en train de franchir la dernière étape de sa réalisation. Lancé en 1992, le projet qui a impliqué les dix provinces canadiennes et les deux territoires du nord a abouti à ce qu'il est convenu d'appeler, aujourd'hui, le plus long sentier récréatif au monde. Une fois tous les bouts rattachés, le sentier devrait totaliser 16 000 kilomètres.

Richard Sénécal est le coordonnateur du Conseil québécois du sentier transcanadien et, aujourd'hui, il se dit très fier de la participation des organismes de plein air du Québec et des municipalités dans ce projet d'envergure nationale. « Les régions se sont engagées au-delà de toutes nos espérances », a précisé M. Sénécal. Hier, c'était au tour de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière d'être en évidence et de lancer sa pro-

pre campagne qui l'aidera à financer son bout de sentier. Ainsi, moyennant 40 \$, n'importe quel citoyen, entreprise ou groupe social peut subventionner un mètre ou plusieurs mètres du parcours. En outre, le nom des donateurs sera par la suite inscrit dans un kiosque dont l'emplacement est prévu au parc des Chutes.

Pour cette campagne de souscription dont l'objectif est de 75 000 \$, André Bolduc, joueur des Alouettes de Montréal, Christian Jobin, préfet de la MRC et Marian Stastny, ex-joueur des Nordiques de Québec ont dévoilé hier les aménagements prévus sur les 20 kilomètres du sentier. On le sait, le sentier transcanadien est multifonctionnel, c'est-à-dire qu'on pourra y faire de la motoneige, du ski de fond, de l'équitation, des randonnées pédestres ou du vélo, selon les spécifications propres à chaque portion.

Parmi les activités de financement dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, il faut souligner une partie de hockey amicale entre des joueurs des Alouettes et d'anciens joueurs des Nordiques au aura lieu à l'aréna de Saint-Romuald, le 5 mars; un tournoi de golf Marian Stastny à la fin mai; et le relié 2000, le 31 juillet, qui marquera la fin de la campagne.



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Le coordonnateur québécois du sentier, Richard Sénécal, et l'animateur responsable des régions de l'Est du Québec, Pierre Gaumont.

EN BREF

Vigilance de quartier



La police de Québec a lancé hier un nouveau programme de prévention, intitulé *Vigilance de quartier*, afin de contrer certains types de crimes commis dans les quartiers résidentiels. En présence d'une répétition de crimes semblables dans un même secteur, par exemple des vols dans les cabanons, les policiers enverront un avis postal aux citoyens concernés, afin de les mettre en garde. Ils communiqueront ensuite avec eux par téléphone, pour leur diffuser un message enregistré sur les précautions à prendre. La police se dit consciente que ce type d'intervention peut avoir pour effet de créer un effet de panique, aussi le système sera-t-il utilisé avec parcimonie, dans des situations exceptionnelles de crimes à répétition. Les informations seront claires, mais non alarmantes, promet-on. Le programme a été lancé hier dans la résidence même d'un citoyen du quartier Montcalm, Jocelyn Frenette (ci-dessus). Il s'adressera aux citoyens de toutes les villes desservies par Québec, ce qui inclut Vanier, Saint-Augustin, Beauport et Boischatel. C.S.

RIMOUSKI

Début de l'enquête du cardiologue Jean Hamel

L'enquête préliminaire du cardiologue Jean Hamel a débuté hier au palais de justice de Rimouski. Le médecin spécialiste fait face à plusieurs chefs d'accusations d'agressions sexuelles commises à l'endroit de deux patientes entre les années 1994 et 1997. Une ordonnance de non publication émise par le juge Richard Côté à la demande de la défense nous empêche de livrer le contenu des témoignages. L'enquête préliminaire, qui permet de déterminer si un accusé sera cité à son procès, devrait se terminer aujourd'hui. Le cardiologue est attaché au pavillon Saint-Sacrement du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec, mais a aussi pratiqué à Rimouski. Une poursuite au civil a aussi été engagée contre le Dr Hamel. C.T.

Boivin plaide coupable

Un quinquagénaire de Plessisville, Henri-Paul Boivin, vient de déposer un plaidoyer de culpabilité à deux accusations de s'être livré à des attachements sexuels sur deux jeunes filles, qui n'étaient âgées que de 9 et 10 ans lorsque les premiers crimes ont été commis. Il a été acquitté des accusations d'agressions sexuelles qui pesaient également contre lui. En liberté sous plusieurs conditions, l'homme de 52 ans connaîtra sa sentence le 17 mars alors que le juge Claude Pinard prendra connaissance du rapport présentiel qui a été commandé dans son dossier. Les crimes pour lesquels Boivin a avoué sa culpabilité ont eu lieu de novembre 1997 à février 1999 et les victimes sont maintenant âgées de 11 et 12 ans. I.B.

CÉGEP DE CHICOUTIMI

Le président de l'asso étudiante démissionne pour une histoire de drogue

L'ex-président de l'association étudiante du cégep de Chicoutimi, Jean-François Villeneuve, qui fait face à des accusations de trafic de marijuana, a coupé tous ses liens avec l'institution et a été aussitôt remplacé à la présidence de l'association, non sans un certain mécontentement. L'Association générale des étudiants du collège de Chicoutimi (AGECC) a tenu une assemblée, hier, dans le but d'élire un nouveau président. C'est Caroline Côté, une étudiante en arts et lettres, qui a obtenu le plus de votes. La nouvelle présidente a refusé d'accorder des entrevues, selon la volonté de l'exécutif. Dans un communiqué, l'AGECC avait invité la presse à assister à l'assemblée, mais avait interdit les photographies, les magnétophones et la prise d'image. (Le Quotidien)

Collision entre un camion et un autobus adapté

Une collision entre un autobus affecté au transport adapté et un camion de type b-train a fait quatre blessés mineurs hier matin, à Saint-David-de-Falardeau, au Saguenay. La collision est survenue alors que le fardier sortait de la cour de l'usine de rabotage de la coopérative forestière de Laterrrière située sur la rue Price un peu après 8h. À ce moment, trois enfants handicapés prenaient place dans le véhicule. Le fait qu'il s'agisse d'enfants souffrant d'handicaps intellectuels lourds a donné une tournure dramatique à la situation. Au moment de la collision, le conducteur se dirigeait vers une résidence afin d'aller chercher un enfant. Les passagers devaient par la suite être transportés à l'école Dominique-Racine où ils fréquentent une classe spécialisée. Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec ont ouvert une enquête sur cette collision. En fin d'après-midi hier, ils n'avaient toujours pas été en mesure d'interroger le conducteur du petit autobus. (Le Quotidien)

GRAND AM de Pontiac.

Elle en donne plus qu'elle en demande.



Elle n'a pas juste l'air sportif, elle vous met aux commandes.

Options de paiement

Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	356 \$
1 975 \$	298 \$
3 326 \$	258 \$

► **258 \$/mois***
Location 36 mois
Transport et préparation inclus

► **20 798 \$**
à l'achat**

► **2,9%**
de financement à l'achat***

- Moteur Twin Cam 2.4 L de 150 HP • Boîte automatique 4 vitesses avec traction asservie
- Siège arrière à dossier divisé rabattable
- Système antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables côtés conducteur et passager
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Climatiseur • Verrouillage automatique des portes • Radiocassette AM/FM stéréo • Volant inclinable • Dispositif antivol PASSLock



Grand Am. La passion de conduire.



L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquent aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépot de sécurité d'un plus 425 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 10 956 \$. **À l'achat, préparation incluse, transport (1750 \$) et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. ***Taux de financement à l'achat de 2,9 % disponible jusqu'à 48 mois. Exemple de financement de 25 000 \$ à 2,9 %: 48 versements de 552,25 \$, coût en intérêts de 1 508 \$, coût total de 26 508 \$. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



Accident de travail mortel



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Un homme d'une quarantaine d'années est décédé, hier, à l'usine Salaisons Brochu de Saint-Henri de Lévis. L'employé, dont l'identité n'a pas été révélée hier, a été retrouvé par des camarades de travail, écrasé entre une plaque de chargement en métal et le plancher. Selon le directeur de l'usine, Vincent Brochu, la victime, qui avait une vingtaine d'années d'ancienneté, travaillait seule à décharger un camion-remorque. Vers 13 h, constatant son absence, ses collègues se sont inquiétés. Ils ont constaté le bris de la plaque hydraulique, qui avait fait sauter l'interrupteur. Une fois l'électricité remise, ils ont soulevé la plaque, et découvert le corps de l'homme. Il n'y avait plus rien à faire pour lui. Les enquêteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont ouvert une enquête pour déterminer les raisons de cet accident. C. S.

Accusé d'avoir battu et séquestré son ex

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

CHARLESBOURG — Un homme connu des policiers pour son passé violent a été arrêté et accusé hier d'avoir battu et séquestré son ex-amie de cœur, parce qu'elle refusait de commettre des actes criminels avec lui.

Alain Lefebvre, sans adresse fixe depuis quelques jours, s'est constitué lui-même prisonnier, en se rendant à la centrale de police de Charlesbourg, en compagnie de la femme qu'il venait de battre dans son appartement de la rue Périgord. Celle-ci, souffrant de multiples contusions, a été conduite à l'hôpital pour y recevoir des soins.

Elle refusait de participer à ses actes criminels

Selon le lieutenant Marcel Gendreau, l'homme a un passé chargé d'introductions par effraction, de voies de fait avec lésions corporelles et d'agression sexuelle. Il était en probation pour différents dossiers, et purgeait une peine d'incarcération dans la société. Il était recherché par un corps policier pour bris de probation.

Hier, il a été accusé de voies de fait armées (avec un couteau), voies de fait avec lésions, séquestration, vol d'automobile, menaces de mort et s'être trouvé dans une résidence avec l'intention d'y commettre un acte criminel. Il subira son enquête sur remise en liberté demain.



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Le maire de Saint-Augustin, Marcel Corriveau (au centre) a joué les pompiers pour souligner l'inauguration de la caserne-école.

Le cégep le mieux protégé en ville

Le Campus Notre-Dame-de-Foy a désormais sa propre caserne de pompiers

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

SAINT-AUGUSTIN — Le Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) a moins de chance de brûler que d'autres collèges. Il a désormais sa propre caserne de pompiers.

Le collège de Saint-Augustin présentait en effet, hier, sa nouvelle caserne, un investissement de 325 000 \$, qui servira aux 60 étudiants de l'École de pompiers.

C'est le maire de Saint-Augustin, Marcel Corriveau, qui a inauguré la bâtisse en arrosant un feu allumé dans un cylindre, qui permet de simuler un incendie dans un avion.

La municipalité a d'ailleurs conclu des ententes de partenariat avec l'école, et elle a également aménagé une antenne de sa caserne principale près de celle du campus afin d'améliorer sa rapidité d'intervention.

Le campus offre cette formation depuis un peu plus d'un an. L'institution a investi 700 000 \$ jusqu'ici pour se doter des outils nécessaires à cette formation, dont une tour de 62 pieds pour le sauvetage et la lutte contre les incendies dans les édifices en hauteur.

Cet exercice de relations publiques survient au moment où se déroule la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi sur les incendies. Le directeur général du Campus, Jean-Noël Tremblay, compte sur cette loi pour obtenir une certaine reconnaissance et parti-

ciper aux différents mécanismes de concertation et de consultation.

DES BÂTONS DANS LES ROUES

L'École de pompiers de Notre-Dame-de-Foy doit en effet se tailler une place dans ce milieu. Elle vient rompre un monopole détenu jusqu'ici par l'Institut de protection contre les incendies (IPIQ), rattaché à la commission scolaire Chomedey-Laval, et l'IPIQ aurait tenté de mettre des bâtons dans les roues du CNDF, soutient un mémoire déposé à la commission parlementaire.

Notre-Dame-de-Foy offre déjà la formation en techniques policières, et le programme pour les pompiers apparaît comme une suite logique, explique le directeur général. Le collège s'apprête d'ailleurs à offrir, à compter de l'automne, deux DEC en sécurité incendie, soit un en gestion et un autre en prévention.

« Dans les années 80, l'environnement est devenu une préoccupation majeure, alors qu'en l'an 2000, c'est la Protection civile qui devient importante », explique M. Tremblay.

Les événements des dernières années, inondations et tempêtes de verglas, démontrent bien, selon lui, l'importance grandissante de cette fonction dans la société.

La moitié des diplômés de la première promotion se sont trouvés un emploi, signalait le directeur. Il en coûte 8000 \$ en frais de scolarité à l'étudiant qui désire suivre cette formation.

IL LUTTE CONTRE
LA CONSCRIPTION.
ELLE ENSEIGNE À
L'ÉCOLE DES PARENTS.



19h VIRGINIE
19h30 CASERNE 24
20h NET FORCE DERNIÈRE
21h CHARTRAND ET SIMONNE

ICI RADIO-CANADA



• Virginie - idée originale et auteure des textes : Fabienne Larouche - réalisation-coordination : André Tousignant
• Caserne 24 - auteur : Fernand Dansereau - réalisation : Jean Bourbonnais
• Chartrand et Simone - scénario et dialogues : Diane Cailhier - réalisation : Alain Chartrand

PROCÈS DE STÉPHANE FONTAINE POUR MEURTRE PRÉMÉDITÉ

Sa blonde devait rester avec lui, ou avec personne

Le jeune homme aurait tué Michèle Rhéaume par vengeance

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ MONTMAGNY — Stéphane Fontaine a agi par vengeance. Il avait décidé que si Michèle Rhéaume ne restait pas avec lui, elle ne resterait avec personne d'autre.

C'est en ces termes que le procureur de la Couronne, M^r Marcel Guimont, a conclu son exposé de la preuve, à l'ouverture du procès du jeune homme de 23 ans, hier, au palais de justice de Montmagny. Fontaine est accusé du meurtre prémédité de son ex-amie de cœur, survenu le 26 juin dernier.

Le procureur de la Couronne a résumé les événements qui se sont déroulés dans les trois derniers jours de la vie de la jeune victime de 17 ans. Elle fréquentait Stéphane Fontaine depuis

une quinzaine de mois. La victime habitait Saint-Michel de Bellechasse. Son amoureux résidait dans le même village la semaine, pour des raisons de travail, puis chez sa mère à Buckland, les fins de semaine.

Dans la nuit du 23 au 24 juin 1999, la jeune fille annonce à Fontaine qu'elle met fin à la relation amoureuse. L'accusé prenait très mal la séparation, toujours selon M^r Guimont. Le matin du 25 juin, un vendredi, Fontaine a surveillé la résidence de son ex-copi-

ne. Après sa journée de travail, il ne s'est pas rendu chez sa mère comme il avait l'habitude de le faire.

Le matin du 26 juin, jour du drame, Fontaine se rend chez un ami qu'il convainc de téléphoner chez son ex. Cet ami parlera à la sœur de la future victime pour apprendre qu'elle et sa sœur se rendront dans l'après-midi travailler aux serres Naturo.

Fontaine quitte les lieux en colère et se met à la recherche des serres Naturo, situées dans le 4^e rang Ouest, à La Durantaye. Mais en cours de route, raconte M^r Guimont, l'accusé s'arrête dans un magasin d'articles de sport pour acheter un bâton de baseball et un couteau.

Lorsque le propriétaire des serres indique à Fontaine où travaillent les deux jeunes filles, il s'y rend en courant. Il s'adresse alors à la sœur de son ex-amie. Mais cette dernière lui

répondra: «C'est terminé, laisse-moi tranquille.»

Fontaine se rue alors sur Michèle Rhéaume et lui assène 11 coups de couteau, au cours d'une bousculade à laquelle a participé la sœur pour tenter d'arrêter le meurtrier, affirme le procureur de la Couronne. Le couteau était muni d'une lame de six pouces. Les policiers ont retrouvé une boîte de couteau sur le siège du passager de la voiture de Fontaine.

Le meurtre est survenu un samedi. Lorsque les employés de la firme Meu-

ble Idéal, où travaillait l'accusé comme peintre, sont entrés au travail le lundi matin, ils ont découvert un dessin dans une des chambres à peinture, a raconté M^r Guimont. Le dessin avait l'apparence d'une lame de couteau, et portait les initiales SF, soit celles de l'accusé. Et on pouvait lire sur ce dessin le mot putain.

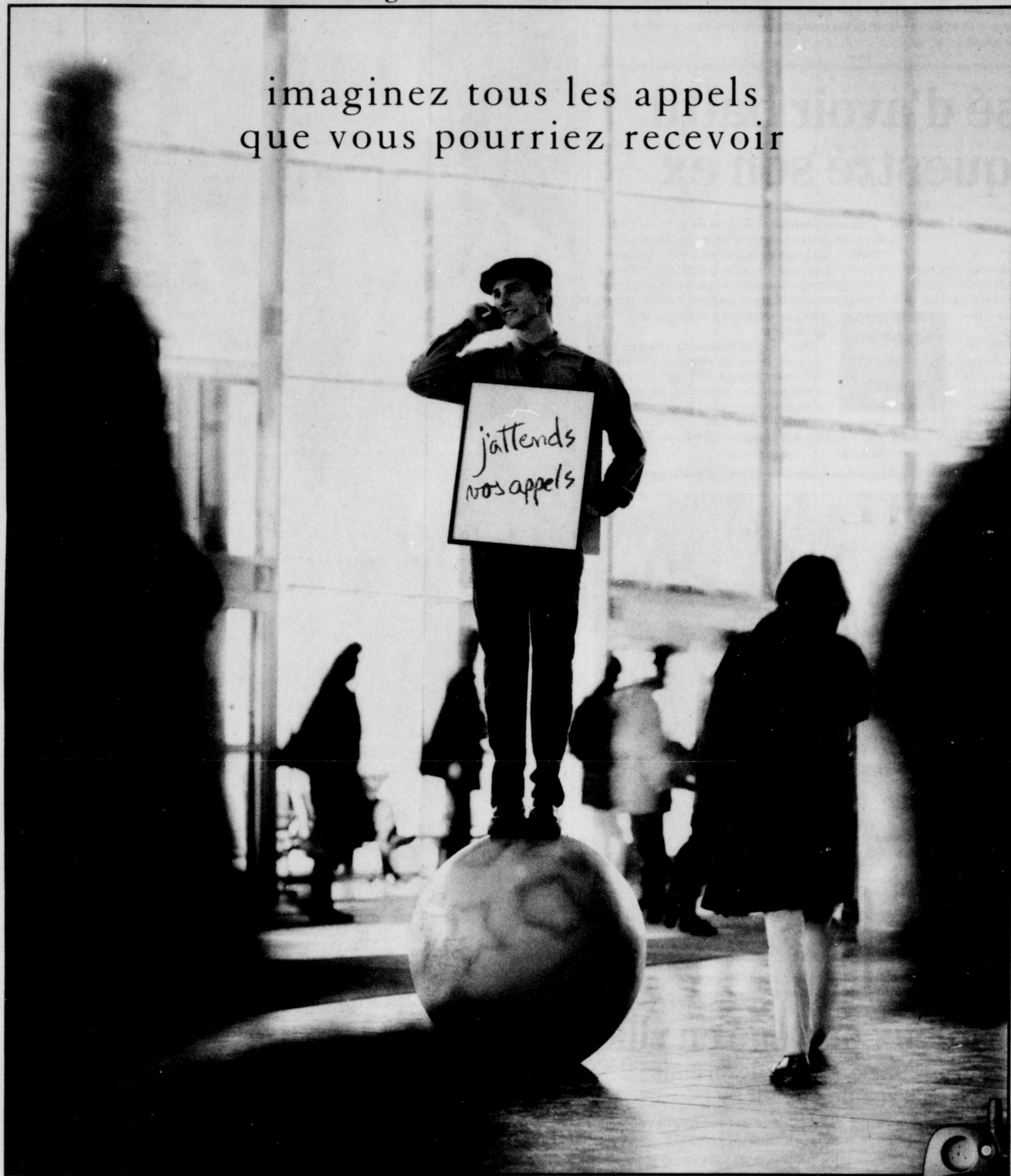
Voilà tous les éléments de preuve que le procureur de la Couronne devra démontrer au cours du procès, qui devrait durer de deux à trois semaines. Le sort de Fontaine, défendu par M^r Louise Plamondon, repose entre les mains d'un jury composé de sept femmes et cinq hommes.

Quelques jours après le drame, un arbre a été planté à l'endroit où la vie de Michèle Rhéaume a pris fin abruptement.

Il avait
dessiné
un couteau
avec le mot
«putain»

imagination sans fil

imaginez tous les appels
que vous pourriez recevoir



Forfait «J'attends vos appels»

30\$ par mois / 1000 minutes entrantes**

Maintenant, vous pouvez recevoir tous les appels que vous voulez tout en bénéficiant d'un tarif des plus avantageux. Sans oublier l'extraordinaire accessibilité du plus grand réseau numérique au pays. Alors, allez-y. Donnez votre numéro à tous vos amis.

Pour commander,
composez le
1 800 IMAGINE

ROGERS AT&T
COMMUNICATIONS SANS FIL

Série
Nokia 5100
49\$*

ROGERS AT&T

QUÉBEC

2700, rue Jean-Perrin
Bureau 101
(418) 843-0000

Galerias de la Capitale
(418) 628-0888

Fleur de Lys
(418) 266-1313

SAINTE-FOY

2095, boul. Jean-Talon Sud
Bureau 101
(418) 684-8884

3062, ch. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

Place Laurier
(418) 659-2132

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université
(418) 690-0535

Place du Royaume
(418) 690-3155

ALMA

241, av. du Pont Nord
(418) 662-9993

ROGERS AT&T
Agent autorisé

LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE

1007, rue Fontaine
Saint-Jean-Chrysostome
(418) 839-4328

RDS RADIO

557, rue des Érables
Cap-de-la-Madeleine
(819) 379-2223

COMMUNICATIONS SPECTROCOM

99, boul. des Bois-Francis Sud
Victoriaville
(819) 752-6935

DSM ENRG.

707, boul. Bégin
Saint-Anne-de-la-Croix
(418) 885-9331

INOVATEL

3715, boul. Harvey
Jonquière
(418) 542-4996

*Après rabais postal de 50\$. Le rabais sera appliqué comme crédit de 50\$ sur une prochaine facture mensuelle de Rogers AT&T. L'offre prend fin le 31 mars 2000. L'offre s'applique aux forfaits d'une durée de un an avec frais de service mensuels de 30\$ et plus. Les abonnés actuels pourraient ne pas pouvoir profiter de l'offre relative aux appareils. Appelez-nous en composant *611 de votre sans-fil pour connaître d'autres offres spéciales ou pour vous abonner à ce forfait. Les taxes applicables sont en sus. **Des frais de 0,25\$ la minute s'appliquent à tous les appels effectués ainsi qu'aux minutes d'appels reçus au-delà de la tranche de 1000 minutes. ©Rogers Communications Inc. Utilisé sous licence. ©AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP

CENTRE HI-FI

BUREAU
EN GROS

SOLUTIONS

Les croupiers font appel au gouvernement

500 cas de bursites et de tendinites rejetés depuis six ans par la CSST

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
Collaboration spéciale

■ LA MALBAIE — Depuis l'ouverture du premier casino à Montréal en 1993, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a rejeté plus de 500 réclamations reliées à des lésions professionnelles invoquées par les croupiers des trois maisons de jeu de la province. Les syndicats montrent maintenant des signes d'impatience et réclament une intervention politique.

Le président du syndicat de la centaine de croupiers du casino de Charlevoix, Steeve Gingras, affirme que les bursites et les tendinites aux poignets et aux épaules ainsi que les épicondylites et les épitrochlées aux coudes font partie du lot des lésions professionnelles répertoriées chez les croupiers. « Ils distribuent jusqu'à 10 000 cartes par quart de travail. Je pense bien qu'on peut parler de lésions qui originent de mouvements répétitifs. »

Jean-Pierre Proulx, plaideur au Syndicat des croupiers du casino de Montréal, qui compte 1000 membres, a développé une expertise au fil des causes présentées. « La première réclamation a été acceptée. Par la sui-

te, elles ont toutes été refusées comme si quelqu'un donnait le mot d'ordre qu'il ne fallait pas ouvrir la porte à ce genre de lésion. La CSST déboute les causes une après l'autre en se retranchant derrière l'argument que chaque cas est traité séparément.

Est-ce possible qu'autant de personnes mentent ? »

M. Proulx a l'impression que les croupiers font rire d'eux. « Une enfant de cinq ans ferait le lien avec le travail, mais devant la CSST, il faut prouver hors de tout doute raisonnable que la lésion professionnelle est survenue en milieu de travail. »

Selon lui, la situation a des répercussions négatives sur les assurances privées des croupiers. « Parce

que leur réclamation n'est pas acceptée, les croupiers se tournent vers leur assureur. Il y a eu une augmentation de 35 % du coût des primes d'assurances en raison du nombre toujours plus élevé de demandes. »

Habituellement, les réclamations touchent les deux premières semaines d'inactivité, une somme d'environ 800 \$. Toutefois, le président du syndicat des croupiers du casino de Hull, Guy Joannisse, et ses 300 membres, rapporte certains cas, moins nombreux, mais frappants, où le lien d'emploi a été coupé après deux ans de problèmes répétés: « Des croupiers ont dû réorienter leur carrière. »

« Je connais des gens qui ont démissionné parce qu'ils souffraient de tendinites chroniques. Comme par magie, ils ont réglé leur problème après avoir quitté leur emploi », donne comme exemple M. Proulx.

Les syndicats reprochent également l'inertie de l'employeur. « La CSST était prête à faire une étude pour analyser la situation des crou-

piers, mais la Société des casinos a refusé d'y participer et l'employeur doit obligatoirement donner son aval pour la réalisation d'une telle étude », déplore M. Proulx.

M. Gingras indique que la non-reconnaissance de ces maladies professionnelles crée un cercle vicieux, car l'employeur ne fait rien pour améliorer l'ergonomie. « Il ne veut pas reconnaître l'existence de ces lésions professionnelles. Il est entendu qu'il ne veut pas prévenir les croupiers contre des lésions qui, selon lui, n'existent même pas parce que ce serait reconnaître le problème. »

Une lettre a été adressée à la ministre du Travail, Diane Lemieux, pour tenter de comprendre les raisons des refus répétés. La ministre a répondu qu'elle n'avait pas à intercéder dans ce dossier.

M. Proulx espère obtenir prochainement une rencontre avec le président de la FTQ, Henri Massé, pour établir un plan d'action dans ce dossier et faire les pressions politiques jugées nécessaires pour le régler.



ARCHIVES, LE SOLEIL
Devant la rigidité de la CSST, les trois syndicats de croupiers du Québec commencent à s'impatienter.

Ils peuvent distribuer
jusqu'à 10 000 cartes
en une journée

RECHERCHE SUR L'ARTHROSE CHUL DU CHUQ

- Nouveau médicament pour le traitement de l'arthrose
- Objectif de l'étude: évaluer la sécurité de la nouvelle médication
- Candidats recherchés:
 - Patients avec arthrose
 - Acceptent de subir 3 gastroscopies (le médecin introduit, par la bouche, un tube jusque dans l'estomac). La gastroscopie ne dure que quelques minutes et est sans douleur.
- Durée de l'étude: 3 mois
- Pour plus d'informations, communiquez au (418) 656-4141 poste 7624

N.B. Ce projet a été accepté par le comité d'éthique de la recherche clinique du CHUL (27.05.02).

299\$

par mois / 48 mois
0\$ comptant Transport et préparation en sus

pour une voiture de luxe vraiment accessible

La nouvelle SONATA 2000 performante
chez **LESSARD HYUNDAI**
Lauréat du PRIX D'EXCELLENCE pour la 4e année

659, Boul. St-Joseph, Québec
Prolongement de la 80e Rue
623-5471

Pièces et service ouvert le soir jusqu'à 21h.

HYUNDAI
UNE ÈRE NOUVELLE
UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

Basé sur le programme Des Services Financiers Hyundai seulement. Offre en vigueur jusqu'au 29 février 2000. Modèle Sonata 2000. P.D.P.F. à partir de 19,995\$. Taux d'intérêt de 7,57%. Terme de 48 mois à 299\$ par mois, sans obligation au terme du contrat de location. Kilométrage annuel de 20 000 km. Frais de 10¢ le kilomètre excédentaire. Frais d'administration de 305\$ lié à la location, en sus. Transport, préparation et dépôt de sécurité en sus. Première mensualité exigible à la livraison. Sous réserve de l'approbation du service du crédit. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

LE SOLEIL

la vie, mot à mot



GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

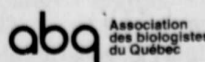
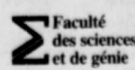
Deux nouveaux cours intensifs :

1 Cartographie et analyse spatiale
les 26-27 février, 18-19 mars
et 8-9 avril 2000

2 Sylviculture intégrée
les 4-5, 25-26 mars
et 15-16 avril 2000

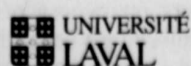
Durée: 6 jours (3 X 2 jours)
les samedis et les dimanches.

Coût: 195, 55\$ (Pour chacun des cours)
(Prévoir des frais de matériel
didactique et de transport)



Information et inscription:

(418) 656-2131 poste 8188
1-877-785-2825 poste



Direction générale
de la formation continue

Avec notre nouvelle Option Protection « Fonds sur mesure^{MD} »,
vous êtes couvert.



La sécurité. Voilà ce que vous offre la nouvelle Option Protection « Fonds sur mesure ». Elle protège votre placement initial, détenu pendant 10 ans, vous permettant ainsi d'investir dans les fonds d'investissement sans risquer de perdre votre capital. La nouvelle Option Protection « Fonds sur mesure », un avantage de la Banque de Montréal.

1 888 636-6376 www.bmo.com/fondsm/

FONDS



MD Marque déposée de la Banque de Montréal. Les portefeuilles stratégiques « Fonds sur mesure » et les Fonds M sont offerts par Fonds de la Première Canadienne Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Veuillez lire attentivement le prospectus avant d'investir. Les parts de fonds d'investissement ne sont pas garanties; leur valeur fluctue fréquemment, et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les fonds d'investissement peuvent comporter des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Si vous vous prévaliez de l'Option Protection, le montant du placement initial (diminué de tous retraits) est protégé par Fonds de la Première Canadienne Inc. et est garanti par la Banque de Montréal. L'Option Protection est offerte uniquement en marge des portefeuilles stratégiques « Fonds sur mesure » et s'applique uniquement aux placements détenus pendant une période de dix ans. Les parts de fonds rachetées avant l'échéance seront rachetées à leur valeur liquidative à la date de rachat.

LE QUÉBEC LE CANADA

Le premier ministre Chrétien s'amène à Québec

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

OTTAWA — En pleine tourmente sur le projet de loi C-20 sur la « clarté » référendaire, le premier ministre Jean Chrétien se rendra à Québec vendredi pour inaugurer officiellement le Secrétariat du Sommet des Amériques qui se déroulera dans la capitale du 20 au 22 avril 2001.

Le Sommet se veut un des grands moments de la carrière du premier ministre, et il a lui-même choisi de le tenir à Québec malgré la concurrence de plusieurs autres villes canadiennes. Seul un empêchement de dernière heure pourrait contrecarrer ce séjour de M. Chrétien qui visite la banlieue de Toronto, demain.

Les autorités québécoises concourent en théorie au succès de ce grand rassemblement international, la plus importante manifestation du genre depuis le Sommet de la Francophonie de 1987, tout en sachant l'impact politique majeur de cette rencontre sur la popularité respective de M. Chrétien et de l'option souverainiste, le chef du gouvernement canadien pouvant alors se draper publiquement, au nez de Lucien Bouchard, de l'appui de

tous les dirigeants des Amériques.

La ville recevra alors pendant trois jours les 34 chefs d'État ou de gouvernement du continent américain, y compris ce qui sera fort probablement, dit-on à Ottawa, la première visite à l'étranger du nouveau président des États-Unis, qui sera élu en novembre prochain pour succéder à Bill Clinton, et prendra ses fonctions en janvier. L'autre membre du trio nord-américain, le mexicain Ernesto Zedillo, aura lui aussi cédé le pouvoir à quelqu'un d'autre, de sorte que M. Chrétien jouira d'un véritable droit d'aînesse lors du Sommet.

Il inaugure le
Secrétariat
du Sommet
des
Amériques

que » et maître de l'organisation électorale, ont notamment confirmé leur présence.

M. Gagliano profitera de son passage à Québec pour faire le point, et peut-être quelques annonces, sur des dossiers régionaux. Mais d'une manière un peu surprenante, M. Martin Cauchon, responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour le Québec et titulaire en quelque sorte de ces dossiers régionaux, n'avait toujours rien prévu à son agenda, au moment d'écrire ces lignes.

PROJETS RÉGIONAUX

Deux projets, ceux du développement du centre de ski de Stoneham et celui de l'Aquarium de Sainte-Foy, retiennent présentement l'attention dans la région de Québec.

Dans le premier cas, le nouveau propriétaire, l'Albertain Charles Locke (qui a également acheté le Mont-Sainte-Anne), conçoit des projets de plusieurs centaines de millions de dollars, selon ce qu'il affirmait l'an dernier, promettant même des excavatrices sur le site dès le mois de mai

prochain. Mais depuis, silence radio.

Si M. Locke affirme disposer personnellement de 100 millions de dollars, il n'a encore formulé aucune demande d'aide officielle au gouvernement fédéral pour le soutenir dans ses investissements même si, selon les informations recueillies par LE SOLEIL, des échanges se poursuivent sur ce dossier.

Du côté de l'aquarium, les promoteurs du projet ont eux-mêmes demandé plus de temps pour déposer leur nouveau plan d'affaires, a-t-on appris.

Rappelons qu'en octobre, le ministre Cauchon se disait impressionné par le projet tel que revu et corrigé et leur promettait une réponse en janvier. Des partenaires privés affrontaient à ce moment des échéances bancaires et M. Cauchon tenait à les rassurer sur l'avenir de l'aquarium, une fois le projet dissocié du jardin zoologique.

Le gouvernement devait déterminer si le projet évalué à 16 millions de dollars pouvait se réaliser à l'intérieur des programmes existants, notamment grâce à l'ajout d'un volet de haute technologie et de sa capacité d'attirer le tourisme international, ou s'il devait attendre un éventuel nouveau programme d'infrastructures.

MOYENS DE PRESSION DES ROUTIERS

Québec rejette l'ultimatum

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement québécois rejette l'ultimatum lancé par la CSN et la CSD. Il laissera passer la date du 20 février sans annoncer quoi que ce soit concernant les camionneurs.

Le ministre Guy Chevrette a bondi hier, en apprenant que les routiers avaient renoué avec leurs moyens de pression et qu'ils mèneraient une opération « Escargot » dès aujourd'hui sur les routes du Québec.

Il a brandi une enquête de Léger & Léger pour faire valoir la difficulté, sinon l'impossibilité, pour son gouvernement de permettre la syndicalisation des dizaines de milliers de camionneurs québécois, ou même d'une petite partie d'entre eux.

Sur sa lancée, il a affirmé que sa collègue Diane Lemieux et lui ont encore besoin de quelques semaines avant de présenter leurs recommandations au conseil des ministres. Et que leur travail ne pourra aboutir « dans un contexte de chantage, d'ultimatums » et de mesures débouchant sur des « emmerdements » pour la population.

« Avant de modifier une législation en profondeur, il faut s'assurer qu'on ne crée pas un autre chaos, a-t-il dit.

Pour l'instant, M^{me} Lemieux et moi soupesons différents scénarios. Quand ils seront arrêtés, on ira au conseil des ministres. D'ici là, j'espère qu'on nous laissera le temps de travailler de bonne foi. »

Lors de cette conférence de presse convoquée en toute hâte, Guy Chevrette a concentré son tir sur les revendications de syndicalisation et d'association des camionneurs indépendants.

Il a éludé les questions des journalistes qui lui soulaient que la relance des manifestations vise à dénoncer la hausse vertigineuse du prix des carburants. « Pur opportunisme », a-t-il rétorqué en pointant du doigt les centrales syndicales qui auraient des « agendas » cachés et ne diraient pas toute la vérité à la population.

La CSN, la CSD et la FTQ se disputent depuis des mois la faveur des camionneurs. La CSN et la CSD réclament des amendements au Code du travail tandis que la FTQ préconise la constitution



Chevrette accuse les routiers de « pur opportunisme ».

d'une association fonctionnant sur le modèle de l'Union des producteurs agricoles ou de l'Union des artistes.

Comme la semaine dernière, Guy Chevrette a répété qu'il est faux de prétendre que le gouvernement trouve un quelconque avantage à la hausse du prix des carburants. La taxe prélevée par Québec est à taux fixe.

Selon l'enquête Léger & Léger dévoilée précipitamment hier, le taux de satisfaction serait d'à peine 56% chez les camionneurs propriétaires, mais grimperait à 82% chez leurs collègues salariés.

Québec réinvestira dans les universités... performantes

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Québec veut maintenir intacte l'accessibilité aux études universitaires, quel que soit le domaine, et il promet de réinvestir dans les universités, en fonction de leur niveau de performance.

Hier, le ministre à l'Éducation a dévoilé sa politique universitaire. François Legault s'est gardé de dire combien le gouvernement veut réinjecter dans les établissements du haut savoir et quand il le fera.

L'annonce n'a provoqué ni surprise ni mécontentement chez les principaux intéressés par l'avenir du réseau universitaire. Elle se démarque peu de l'énoncé de politique sur le sujet, rendu public, en octobre. Le ministre s'y préoccupait déjà de l'accès aux études et du rendement des institutions.

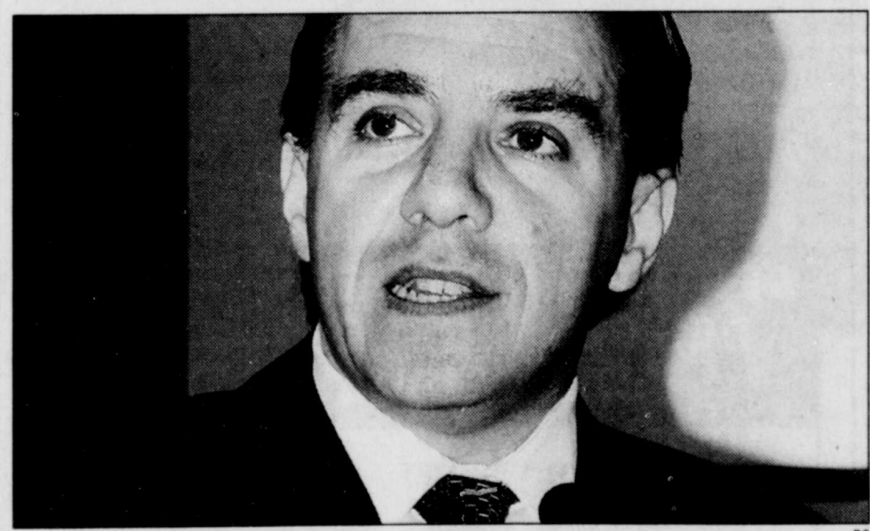
Hier, à Québec, lors de son discours, M. Legault a souligné le fait « qu'en contrepartie d'un réinvestissement, nos établissements doivent démontrer aux contribuables québécois qu'ils font une utilisation optimale de leurs ressources ». Il a plaidé en faveur de l'établissement de « contrats de performance ». Les critères ne sont pas fixés. Ils le seront au terme d'une collaboration entre le ministère de l'Éducation et les dirigeants universitaires. Selon lui, les 17 universités du Qué-

bec doivent remettre en question la gestion de leur personnel et se concerter pour rationaliser l'offre de cours. Partenariats et regroupements sont à envisager. Mais M. Legault est très prudent quant à la disparition éventuelle de programmes, quelle que soit l'université. « S'il n'y a pas d'économie à faire, il n'est pas besoin de faire des regroupements. »

Tout en confirmant qu'aucune hausse des frais de scolarité n'est envisagée, le ministre a avancé que l'accessibilité aux études sera améliorée. En octobre, il avait essuyé la critique des étudiants qui lui reprochaient de vouloir privilégier l'accès à certains domaines, comme les sciences.

Hier, il a pris soin de dire que le Québec ne peut « se passer de la contribution de personne ». Dans son allocution, il a insisté sur l'apport de plusieurs professions liées aux sciences sociales.

Il a cependant refusé de se compromettre sur la clé de voûte du remue-ménage qu'il propose, l'argent à réinjecter en éducation supérieure, une somme de 650 millions \$, selon les dirigeants universitaires. M. Legault a plaidé qu'il ne peut brûler les étapes. « On ne peut dire combien on va dépenser pour ensuite préciser où on le fera. » Maintenant qu'il a sa politique, il examine, avec le ministère des Finances, « la grandeur des enveloppes budgétaires » nécessaires.



Le ministre Legault a rendu publique sa politique des universités.

Accueil favorable en attendant... les sous

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a accueilli « avec satisfaction » la politique. Dans un communiqué, elle a souligné toutefois que « tout cela restera lettre morte si les moyens ne sont pas à la hauteur ». Présent à la conférence, le président de la CREPUQ et recteur de l'Université Laval, François Tavenas, s'est montré aussi à l'aise avec l'idée de contrat de performance — « ça fait longtemps que nous avons des mécanismes de reddition de comptes » — qu'avec celle de rationaliser l'offre de cours. Il s'est félicité que le ministre ait abandonné la possibilité que le ministre dicte la définition des besoins en enseignement supérieur, laissant la tâche aux universités. La mauvaise planification par l'État du nombre de médecins et d'infirmières montre l'étendue des dommages qui peuvent être faits, a-t-il glissé. La porte-parole de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Marie-Claude Ladouceur, s'est montrée « très contente » du changement de discours sur la question de l'accessibilité. « On attend de voir si l'argent va suivre », a-t-elle commenté au sujet de la politique. La FEUQ croit que Québec devrait profiter du Som-

met de la jeunesse, la semaine prochaine, pour prendre des engagements. « Par contre, a repris M^{me} Ladouceur, nous avons encore certaines inquiétudes, notamment sur les contrats de performance. On semble assujettir le financement des universités à une promesse d'efficacité. C'est sous-entendre que les universités ne sont pas performantes, ce qui n'est pas le cas. Elles ont fait face à des réductions effarantes de budget. » Le Conseil provincial du soutien universitaire s'est réjoui modérément de l'exposé ministériel qui est muet sur le sort réservé à ses membres. La présidente du Conseil, Lorraine Saumure, a mentionné que le ministre a cependant tenu compte des remarques formulées par son groupe, entre autres, en écartant l'idée d'installer une hiérarchie entre les universités. Pour sa part, le chef libéral Jean Charest n'a pas été impressionné par la politique du ministre Legault. « Dans le cas des universités, il y a une grande question qui attend une réponse : c'est le financement. Quand même on exprimerait des vœux pieux, qu'on les réprimait, qu'on réimprimerait les communiqués de presse, ça change rien. On attend toujours des réponses », l'injection de nouveaux capitaux. M.C.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Stewart contre-attaque

ALEXANDRE SIROIS
Presse canadienne

OTTAWA — La ministre du Développement des ressources humaines Jane Stewart est passée à la contre-attaque, hier, au sujet des problèmes de gestion qui affectent son ministère.

Au cours de la période des questions à la Chambre des communes, M^{me} Stewart a décoché des flèches à de nombreux députés de l'opposition, dont certains ont à nouveau demandé sa démission.

Elle a ainsi dévoilé le contenu d'une lettre que le député réformiste Reed Elley lui avait expédiée le 12 novembre dernier. « J'ai reçu de nombreuses plaintes des citoyens qui ont été très frustrés du temps pris pour approuver les subventions », a lu M^{me} Stewart en Chambre, précisant que le député originaire de Colombie-Britannique lui avait demandé s'il était possible d'écourter l'attente.

M^{me} Stewart a ensuite annoncé que les députés réformistes Mike Scott et Jim Abbott, aussi de Colombie-Britannique, avaient récemment téléphoné à son bureau afin de voir s'il était possible d'accélérer le processus d'approbation de l'octroi d'aide financière pour certains projets.

Puis, en réplique à des reproches de la députée bloquiste Christiane Gagnon, M^{me} Stewart a cité le député bloquiste Paul Crête, sur « l'importance et la disponibilité » des programmes administrés par le ministère du Développement des ressources humaines. « C'est la preuve que le mythe qui veut qu'un député de l'opposition ne peut rien obtenir pour son comté est faux », avait déjà dit Paul Crête à propos de ces programmes.

M^{me} Stewart, qui dispose maintenant de deux consultants pour l'aider à améliorer sa riposte, avait rarement été aussi confiante et éloquente depuis le début de la crise, en janvier dernier. Son offensive a même provoqué une légère commotion en Chambre, qui a mené à l'expulsion de M. Abbott.

C'est que le député réformiste a affirmé qu'il n'avait jamais téléphoné au bureau de M^{me} Stewart, pour ensuite soutenir qu'elle avait menti. La ministre lui a donné raison et a dû se rétracter. Elle a expliqué que ce sont des employés de MM. Abbott et Scott qui ont téléphoné à son bureau, et non pas les députés.



M^{me} Stewart à la commission parlementaire, hier.

Le président de la Chambre a toutefois fait évacuer M. Abbott, puisque ce dernier a refusé de retirer ses allégations. Il est interdit, en Chambre, d'accuser un parlementaire de mentir.

En matinée, la ministre Jane Stewart avait été en mesure d'affirmer que 14 des 37 cas problèmes (sur 459), identifiés lors d'une vérification interne de son ministère, avaient maintenant été examinés. Résultat : il n'y a toujours que 251 \$ qui ont été versés en trop par Ottawa.

M^{me} Stewart a livré cette précision alors qu'elle répondait aux questions des députés, à l'occasion de sa comparution devant le comité permanent des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.

Le comité devait évaluer les initiatives fédérales visant à l'intégration et à l'égalité de personnes handicapées au pays, mais il s'est vite transformé en période de questions sur les problèmes administratifs du ministère.

M^{me} Stewart a déclaré que 17 des 459 projets subventionnés par le ministère et évalués lors de la vérification concernaient les personnes handicapées. Elle a aussi confirmé que l'un de ces 17 projets fait partie des cas problèmes : l'Association canadienne des paraplégiques aurait reçu 256 729 \$ à la fin d'un projet, en guise d'avance sur une prochaine subvention.

La ministre a cependant refusé de répondre aux questions de M. Crête à ce sujet, prétextant qu'elle désirait attendre la fin de l'examen des 37 cas.

Nos nouveaux forfaits
ont une petite touche
de plus que les autres.



Les forfaits parlez//surfez

Surfez sur le Web à l'écran de votre téléphone numérique

• Accès aux sites Sympatico.ca, Showbizz.net, Restaurant.ca, Cinéma Montréal, Amazon.com, Cyber411, ainsi qu'à ceux de Yahoo! Canada, de Tremblant, de la Banque de Montréal Veev, de Charles Schwab et plus encore

• Minutes utilisables en tout temps pour la conversation, la navigation ou l'accès au courriel

• Facturation à la seconde et aucuns frais d'itinérance au Canada

• Services *Conférence à trois*, *Renvoi automatique* et *Appel en attente* inclus

200
minutes
25 \$
/mois

400
minutes
45 \$
/mois

600
minutes
69 \$
/mois

800
minutes
89 \$
/mois

1 888 4MOBILE

www.bellmobilite.ca/parlezsurfez

Téléphone bimode ultra-mince
QCP 2760 de Qualcomm[™]

69 \$

Bell
Mobilité



*Avec remise postale de 50 \$. Temps d'antenne additionnel facturé à la seconde entre 20¢ et 25¢ la minute. Taxes, frais annuels d'accès au réseau, d'activation et d'interurbain en sus. Qualcomm est une marque de commerce de Qualcomm inc.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE TALISMAN AU SOUDAN

Ottawa corrige le tir, mais pas question de sévir

OTTAWA (PC) — Le Canada s'efforce de corriger sa réponse au rapport sur les activités de la compagnie pétrolière Talisman au Soudan, largement critiquée, et jugée trop peu sévère. Mais il n'est pas question de sanctionner Talisman, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Le Canada, a-t-il dit en substance, a d'autres chats à fouetter que la pétrolière albertaine, dont une enquête commandée par le gouvernement a révélé que les revenus de l'exploitation de gisements pétroliers soudanais contribuent à perpétuer la guerre civile au Soudan et des atteintes aux droits de la personne, comme l'esclavage et les enlèvements.

« La question n'est pas le rôle de Talis-

man, a dit M. Axworthy à sa sortie de la réunion hebdomadaire du cabinet fédéral. La question est : comment parvenez-vous à la paix dans un conflit qui dure depuis deux décennies au Soudan? Comment faites-vous pour attirer suffisamment l'attention sur les infractions aux droits humains, sur les enlèvements? »

Réagissant au rapport de l'envoyé spécial du Canada au Soudan, John Harker, M. Axworthy avait déclaré lundi que la compagnie Talisman devrait « développer un mécanisme de surveillance des droits de la personne », mais qu'il ne désirait pas infliger de sanction à la pétrolière, ni au gouvernement soudanais. Selon le ministre, des sanctions allant au-delà des mesures li-

mitées adoptées par le Canada seraient trop compliquées et inutiles. Il a ajouté que les autorités canadiennes surveilleront attentivement la réaction de Talisman.

Entre autres mesures, M. Axworthy a mis l'accent sur le fait qu'en prenant prochainement la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, le Canada aura l'occasion de placer la question du Soudan à l'avant-plan.

« En passant, les mesures que nous avons annoncées (lundi) ne seront pas nécessairement les seules. Nous les avons annoncées pour réagir rapidement au rapport que nous avions. »

Il a ajouté que le Canada évaluerait sa réaction, et qu'une fois que le processus de paix sera engagé, le Canada « pour-

rait vouloir fournir un soutien accru pour améliorer ce processus et promouvoir une solution au conflit ». Cela pourrait un jour inclure l'envoi de Casques bleus, a-t-il laissé entendre.

Washington a critiqué l'attitude du Canada. Talisman « a fourni une nouvelle source de devises fortes à un régime responsable de violations massives des droits de la personne et qui parraine le terrorisme hors du Soudan », a dénoncé James Rubin, un porte-parole du Secrétariat d'État américain.

« Nous craignons que l'investissement dans le secteur du pétrole soudanais ne renforce la capacité du régime de Khartoum de maintenir et d'intensifier sa guerre brutale contre son propre peuple. »

M. Rubin a souligné que les États-Unis ont interdit tout investissement et tout commerce avec ce pays africain. Il a ajouté que la Secrétaire d'État, Madeleine Albright, avait transmis ses préoccupations à cet égard à M. Axworthy. Ce dernier a reconnu avoir rencontré des fonctionnaires américains et affirme avoir obtenu un appui pour sa proposition au Conseil de sécurité. « Nous déterminons notre propre politique étrangère », a dit M. Axworthy.

L'opposition et divers groupes ont aussi critiqué le ministre, qui avait, en octobre, menacé d'imposer des sanctions contre Talisman et le Soudan s'il s'avérait que le projet d'exploitation pétrolière prolongeait la guerre civile ou était cause de violations des droits humains.

D'aventures en aventures

VOTEZ!
Vous pourriez faire une tournée de relais gastronomiques et de châteaux en France et gagner la nouvelle Celica GT-S 2000 de Toyota
(valeur approx. : 65 000 \$)

5 VOYAGES
pour 2 d'une semaine en France

Jusqu'à 1 000 \$ d'argent de poche pour agrémenter votre voyage grâce aux produits vedettes Sélection Mérite de Métro

Gala MétroStar:
26 mars
19h30
au réseau TVA

Les personnes gagnantes participeront à une course au trésor et accumuleront des indices qui permettront à l'une d'elles de gagner la nouvelle Celica GT-S 2000 de Toyota!

Cette Celica est dotée d'une boîte manuelle 6 vitesses à surmultipliée et d'un moteur à 4 cylindres de 1,8 litre développant 180 chevaux

Règlement en magasin. Aucun achat requis. Ce concours s'adresse aux 18 ans et plus. Du 14 février au 12 mars 2000. Tirage le 26 mars 2000.

METRO TOYOTA TVA AIR FRANCE METRO Star

PROJET DE LOI 99

Alliance Québec veut s'adresser aux tribunaux

QUÉBEC (PC) — Si le gouvernement fédéral ne s'en charge pas, Alliance Québec demandera aux tribunaux de statuer sur la constitutionnalité du projet de loi 99 réaffirmant les droits fondamentaux des Québécois, notamment celui de décider de leur avenir.

Selon le président de ce groupe de pression anglophone, William Johnson, il ne sera pas difficile d'établir que le projet de loi 99 est inconstitutionnel, puisqu'il s'appuie sur des concepts erronés comme l'existence du peuple québécois, son droit à l'autodétermination et le recours à un référendum pour faire la souveraineté. Cette option politique, selon lui, relève d'ailleurs du « conte de fées, du château en Espagne ».

« On agit comme si le Québec était indépendant, que l'Assemblée nationale est le seul pouvoir qui peut exprimer la volonté des Québécois. La volonté des Québécois s'exprime par deux niveaux, deux ordres de gouvernement, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, mais surtout à l'intérieur de la primauté du droit, c'est-à-dire de la Constitution. »

« Alors dès que l'Assemblée nationale s'arroge des pouvoirs que la Constitution ne lui donne pas, et même qui va à l'encontre de la Constitution, c'est évident que c'est inconstitutionnel », a plaidé M. Johnson, qui promet de s'en référer aux tribunaux, avec ou sans l'aide d'Ottawa.

Estimant devoir dénoncer ce qui lui apparaît être une « entourloupette » des souverainistes, il a mis en charge le projet de loi soumis à la consultation publique par le gouvernement Bouchard dans le but de riposter au projet de loi fédéral sur la clarté du processus référendaire.

M. Johnson estime que le concept de peuple québécois tel que défini par le projet de loi 99 est un « concept récent », mythique, inspiré par une idéologie issue du « tribalisme nationaliste du XIX^e siècle ».

Selon M. Johnson, donner à un référendum quelque pouvoir que ce soit équivaldrait à se soumettre à la « tyrannie de la majorité », comme l'ont fait en leur temps les « tyrans comme Napoléon I, Napoléon II, et Hitler ».

WWWOW!

Enfin un ordinateur qui me plaît

Le SUPER PUISSANT :
Processeur INTEL Pentium III 533B Mhz
128 Mo SDRAM
Carte mère 133 Mhz
Disque dur 15 Go
Écran 17" (.25),
Carte vidéo hyper rapide
CD-ROM 48x, Carte de son 128, Caisses de son
Clavier 104 touches, Souris, Fax / Modem 56k

LA SÉRIE 2000
Fiable - Efficace - Rapide

Nous avons des ordinateurs à partir de 999 \$

Lévis
4719, boul. de la Rivière-Sud
Tél. : 838-9959

Québec
5350, boul. Henri-Bourassa
Tél. : 627-6244

Info Click
Pour l'informatique,
exigez que ça click

1890 \$

Photo à titre indicatif seulement. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks.

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

techniques administratives

option marketing

cours aux adultes de jour ou de soir
début des cours le 21 février

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AÉC 903.60)
• **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES**
OPTION **MARKETING**
Cours d'une durée de 16 mois
22 places disponibles

INSCRIPTION MAINTENANT

418.872.8242 poste 294
www.cndf.qc.ca
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec G3A 1B3

Bulletin de vote

Déposez votre bulletin de vote MétroStar dans la boîte de participation chez votre marchand Métro.

<p>1. ANIMATEUR / ANIMATRICE DE BULLETINS DE NOUVELLES</p> <p><input type="checkbox"/> PIERRE BRUNEAU <input type="checkbox"/> STÉPHAN BUREAU <input type="checkbox"/> SIMON DURIVAGE <input type="checkbox"/> JEAN-LUC MONGRAIN</p>	<p>6. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE JEUX</p> <p><input type="checkbox"/> NORMAND BRATHWAITE <input type="checkbox"/> PATRICE L'ÉCUYER <input type="checkbox"/> GUY MONGRAIN <input type="checkbox"/> ANDRÉ ROBITAILLE</p>	<p>11. RÔLE FÉMININ - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS</p> <p><input type="checkbox"/> ISABELLE BROSSARD <input type="checkbox"/> ANGÈLE COUTU <input type="checkbox"/> LOUISE DESCHÂTELETS <input type="checkbox"/> CHANTAL FONTAINE <input type="checkbox"/> RITA LAFONTAINE</p>
<p>2. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS D'AFFAIRES PUBLIQUES</p> <p><input type="checkbox"/> JOCELYNE CAZIN <input type="checkbox"/> GILLES GOUGEON <input type="checkbox"/> ALAIN GRAVEL <input type="checkbox"/> JEAN-FRANÇOIS LÉPINE</p>	<p>7. PERSONNALITÉ D'ÉMISSIONS DE SPORT</p> <p><input type="checkbox"/> MICHEL BERGERON <input type="checkbox"/> PIERRE HOUDE <input type="checkbox"/> CLAUDE MAILHOT <input type="checkbox"/> PAUL RIVARD</p>	<p>12. ARTISTE D'ÉMISSIONS JEUNESSE</p> <p><input type="checkbox"/> FRANÇOIS CHÉNIER <input type="checkbox"/> DANIELLE PROULX <input type="checkbox"/> HUGO SAINT-CYR</p>
<p>3. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE SERVICES</p> <p><input type="checkbox"/> LOUISE DESCHÂTELETS <input type="checkbox"/> CLAUDINE DESROCHERS <input type="checkbox"/> CLAIRE LAMARCHE <input type="checkbox"/> GUY MONGRAIN <input type="checkbox"/> CLAUDE SAUCIER</p>	<p>8. RÔLE MASCULIN - TÉLÉSÉRIES QUÉBÉCOISES</p> <p><input type="checkbox"/> MICHEL CÔTÉ <input type="checkbox"/> ROY DUPUIS <input type="checkbox"/> PATRICK HUARD <input type="checkbox"/> BENOÎT LANGLAIS <input type="checkbox"/> ROMANO ORZARI</p>	<p>13. LE MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ MASCULINE</p> <p><input type="checkbox"/> PIERRE BRUNEAU <input type="checkbox"/> SIMON DURIVAGE <input type="checkbox"/> PATRICE L'ÉCUYER <input type="checkbox"/> GUY MONGRAIN <input type="checkbox"/> JEAN-LUC MONGRAIN</p>
<p>4. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE VARIÉTÉS, DE MAGAZINES CULTURELS OU DE «TALK SHOW»</p> <p><input type="checkbox"/> CHRISTIANE CHARETTE <input type="checkbox"/> PATRICE L'ÉCUYER <input type="checkbox"/> PATRICIA PAQUIN <input type="checkbox"/> JULIE SNYDER</p>	<p>9. RÔLE FÉMININ - TÉLÉSÉRIES QUÉBÉCOISES</p> <p><input type="checkbox"/> BRIGITTE BOUCHER <input type="checkbox"/> MACHA GRENON <input type="checkbox"/> ÉLYSE GUILBAULT <input type="checkbox"/> ÉLYSE MARQUIS <input type="checkbox"/> FRANCINE RUEL</p>	<p>14. LA MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ FÉMININE</p> <p><input type="checkbox"/> ANGÈLE COUTU <input type="checkbox"/> CHANTAL FONTAINE <input type="checkbox"/> RITA LAFONTAINE <input type="checkbox"/> CLAIRE LAMARCHE <input type="checkbox"/> JULIE SNYDER</p>
<p>5. ARTISTE D'ÉMISSIONS D'HUMOUR</p> <p><input type="checkbox"/> MICHEL BARRETTE <input type="checkbox"/> MARC LABRÈCHE <input type="checkbox"/> GUY A. LEPAGE <input type="checkbox"/> CLAUDE MEUNIER</p>	<p>10. RÔLE MASCULIN - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS</p> <p><input type="checkbox"/> ROBERT BROUILLETTE <input type="checkbox"/> YVAN CANUEL <input type="checkbox"/> MICHEL DUMONT <input type="checkbox"/> MICHEL FORGET <input type="checkbox"/> SERGE POSTIGO</p>	

Il n'est pas nécessaire d'apposer de code C.U.P. pour voter et participer au concours.

NOM : _____ PRÉNOM : _____ N° DE TÉL. : (_____) _____

ADRESSE : _____ VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ ÂGE : _____ SEXE : _____ NOM DU MARCHAND MÉTRO : _____

QUESTION D'HABILITÉ : (333 X 5) + 335 = _____

Gagnez de l'argent de poche pour agrémenter votre voyage en France!

Collez à l'endos les codes C.U.P. des produits vedettes SÉLECTION MÉRITE suivants :

Chocolat belge, Champignons en conserve, Chocolat à fondue, Collation aux pommes, Burgers de boeuf surgelés style maison, Fromage Cheddar, Jus, Eau minérale, Thon pâle, Tourtière surgelée, Beurre d'arachide, Boisson surgelée, Craquelins, tout format.

Chaque code C.U.P. vous donne droit à 250 \$ si vous gagnez l'un des voyages en France. Maximum 1 000 \$.

METRO METRO Star



Dans la nuit du 17 juillet 1918, le tsar de Russie Nicolas II, sa femme Alexandra et leurs cinq enfants sont massacrés par les bolchéviques à Iekaterinbourg, tout près de la Sibérie, où on les retenait prisonniers. Selon certains, les filles auraient longuement agonisé, les balles n'ayant que partiellement traversé leurs corsages, où on trouva, dissimulés dans la doublure, une partie des bijoux impériaux.

REGARDEZ

HiSToRiA

POUR CONNAÎTRE TOUTE L'HISTOIRE

PROBLÈMES CARDIAQUES

Attention aux
antécédents familiaux!

MONTREAL (PC) — Si un membre de votre famille immédiate de moins de 60 ans est atteint d'une maladie du cœur, votre risque de souffrir de troubles cardiaques est doublé si vous êtes un homme et triplé si vous êtes une femme.

Cette information, incluse dans un communiqué de presse et diffusée hier par la société Bayer, accompagne les résultats d'un sondage commandé à Decima Research et mené auprès de 1000 adultes canadiens âgés entre 18 et 64 ans.

Il ressort du sondage que 59% des Canadiens sont conscients de l'impact des antécédents familiaux sur les risques de souffrir eux-mêmes de troubles cardiaques.

En fait, 33% d'entre eux croient que le risque est accru de 25% tandis que 26% croient que le risque est accru de la moitié.

C'est dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario qu'on retrouve le niveau de sensibilisation le plus élevé en cette matière tandis que la sensibilisation la plus faible est remarquée en Colombie-Britannique.

Le communiqué signale en outre que des études ont démontré que non seulement les antécédents familiaux accroissent les risques de maladies cardio-vasculaires, mais qu'ils multiplient les effets de facteurs de risque tels que la cigarette, la haute pression, le niveau élevé de cholestérol, le diabète et la sédentarité.

D'où la recommandation, non pas de changer de sexe, d'âge ou de famille, mais de s'abstenir de fumer, de faire régulièrement de l'exercice, de contrôler diabète, hypertension et niveau de cholestérol.

Au Canada, chaque année, 22 000 décès sont causés par des crises cardiaques. Selon Santé Canada, le nombre d'hospitalisations reliées à des crises cardiaques est en hausse depuis 1971.

**Au Canada, chaque année,
22 000 décès sont causés
par des crises cardiaques**

SOMMET DE LA JEUNESSE

Beaucoup de groupes...
presque autant de priorités

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTREAL — Des groupes de jeunes s'amènent au Sommet de la jeunesse avec une longue liste de revendications : d'une caisse parentale pour les travailleuses autonomes, en passant par des emplois « de qualité », à un renouvellement du Fonds de lutte contre la pauvreté et un réinvestissement en éducation.

Et ces revendications ne sont qu'une partie des « priorités » que certains de ces groupes de jeunes ont présentées hier, lors d'une rencontre de presse à Montréal. Le Sommet du Québec et de la jeunesse aura lieu à Québec, du 22 au 24 février prochains.

« Les jeunes ne forment pas un bloc monolithique », précisait M^{me} Nancy Roy, porte-parole de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, et c'est pourquoi leurs revendications sont multiples et tous azimuts, selon leur champ d'intérêt.

Ainsi, le Comité jeunes de la Fédération des femmes du Québec défend des revendications comme la création d'une caisse québécoise d'assurance parentale qui inclurait, entre autres, les travailleuses autonomes. Sa porte-parole, Marie-Soleil Renaud, demandait aussi des congés familiaux « peu importe le statut d'emploi » de la personne. Elle tenait également à ce que les entreprises modifient leur organisation du travail pour faciliter la conciliation du travail et des obligations familiales.

Dans une autre sphère d'activité, le comité national des jeunes de la CSN voit comme priorita-

re pour les jeunes l'accès à la syndicalisation. Son président, Éric Morin, cite des combats comme celui (vain) des jeunes du restaurant McDonald's du plateau Mont-Royal (à la FTQ) ou le conflit des jeunes syndiqués de La Ronde, l'été dernier.

M. Morin soumet aussi d'autres priorités : des emplois « de qualité », une hausse du salaire minimum, une révision des lois du travail, l'accès à la formation.

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, de son côté, demandera notamment que le gouvernement renouvelle le Fonds de lutte contre la pauvreté, créé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996. La coalition communautaire se battra aussi pour un accès élargi à la formation et la reconnaissance des acquis des jeunes dans les entreprises d'insertion.

Les porte-parole de ces groupes jeunesse ont insisté pour que « de réelles solutions à l'exclusion des jeunes voient le jour », pas seulement des solutions ponctuelles, a souligné M. Charles Filion, porte-parole de la Coalition des organismes communautaires. « Il ne faut pas échapper de jeunes », a plaidé M. Filion.

LA FTQ Y VA

Pendant ce temps, la FTQ a officiellement décidé hier d'aller au Sommet de la jeunesse. Son conseil général a même promis d'y participer « très activement ».

« Nous n'avons jamais été d'accord avec la politique de la chaise vide », a expliqué le président de la centrale syndicale Henri Massé.



Richard Desjardins et le grand chef cri Ted Moses, en point de presse, hier.

FORÊT BORÉALE

Desjardins
et les Cris
dénoncent
la
consultation
de Québec

MONTREAL (PC) — Le chanteur Richard Desjardins a comparé hier l'allure de la forêt publique boréale à une coupe de cheveux mohawk, où seule la bande sur le dessus de la tête est conservée.

M. Desjardins ainsi que des porte-parole des Cris de la baie James et de groupes environnementaux avaient convoqué les médias pour dénoncer la consultation actuelle menée par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, sur les plans d'aménagement forestier d'une durée de 25 ans et de cinq ans.

À leurs yeux, il est inacceptable que le ministre Brassard aille ainsi de l'avant alors qu'il y a un peu plus d'un an, il reconnaissait que les plans d'aménagement forestier présentaient des lacunes importantes et que les mesures pour informer et consulter le public à cet égard étaient déficientes.

Ils reconnaissent cependant qu'il est plutôt malaisé d'intéresser les Québécois vivant dans les centres urbains à se mobiliser en faveur de l'exploitation durable des forêts publiques.

Le chanteur Desjardins, qui est également le coauteur du film *L'Erreur boréale*, dénonçant les coupes à blanc, est convaincu que si les citoyens survolaient la forêt boréale, n'importe où entre Mont-Laurier et la baie James, ou de la frontière ontarienne jusqu'au Labrador, ils verraient qu'« il est évident que quelque chose ne tourne pas rond ».

« Ça a l'air d'une coupe de cheveux de style mohawk. C'est troublant », a lancé Desjardins. Cette illustration a déclenché les rires des représentants cris qui l'accompagnaient.

Les principaux griefs du chanteur, des Cris et des groupes environnementaux sont que les consultations sont structurées de façon à ce que les compagnies forestières soient juges et parties; que la population est invitée à faire des commentaires sur des plans approuvés à l'avance et hautement techniques; que la consultation même des plans n'est pas commode parce qu'elle doit se faire dans les bureaux du ministère; que le délai octroyé de 45 jours est considéré comme étant trop court.

Les contestataires évaluent que le processus de consultation a spécifiquement pour but de donner carte blanche aux compagnies forestières et qu'il fait fi complètement de l'intérêt public en général quant à la protection et l'utilisation à d'autres fins des forêts publiques que la coupe à blanc.

Aussi demandent-ils un moratoire sur le processus en cours, au moins jusqu'à ce qu'il y ait une commission parlementaire sur le régime forestier au Québec.

CONJOINTS GAIS

Abstentions en vue

Le premier ministre affirme qu'il comprendrait si certains de ses députés s'abstenaient de voter sur la législation reconnaissant les droits des couples de même sexe actuellement à l'étude en Chambre. Un certain nombre de députés libéraux s'opposent à ce que les couples homosexuels et de lesbiennes obtiennent les mêmes avantages que ceux dont jouissent actuellement les

couples hétérosexuels en vertu des lois fédérales. À sa sortie d'une réunion du cabinet, hier, Jean Chrétien a déclaré qu'aucun de ses députés n'avait demandé la tenue d'un vote libre, mais que « si certains s'abstenaient, nous comprenons ». « Par contre, c'est un projet de loi gouvernemental. » M. Chrétien s'est dit prêt à accorder une certaine liberté à ses députés. « J'ai donné plus de liberté à mes députés que tous mes prédécesseurs, et dans certains cas j'ai fait montre de beaucoup de flexibilité, et je l'ai montré dans ce cas. » (PC)

Explorateur VOYAGES

Venez partager notre passion des grands voyages et découvrir nos circuits 2000

À l'Hôtel Quartier
2955 Boul. Laurier, Sainte-Roy

Conférences les mercredis 19h00

16 février avec Michel Provost
PÉROU, BOLIVIE, ÉQUATEUR

23 février avec Julien Passerini
KENYA-TANZANIE, ZIMBABWE, MALI

1er mars avec Serge Granger
CHINE, TIBET, ROUTE DE LA SOIE

8 mars avec Jocelyn Bellefeuille
ÉGYPTE, MAROC, TURQUIE

15 mars avec Robert Bérué
INDONÉSIE, ANDES, NÉPAL

CONFIRMATION ET INFORMATION 1.888.877.1177

MATELAS 39" MATELAS 54"
mousse à partir de

69⁹⁵ 98⁹⁵

MATELAS NEUFS
surplus de production, fins de ligne,
échantillons de magasin

À UNE FRACTION DU PRIX

MATELAS HAUTE QUALITÉ 510 ressorts	MATELAS MOUSSE haute densité 54 pouces
54 pouces Cour. 528,95\$	60 pouces Cour. 619,95\$
SOLDE 259⁹⁵\$	SOLDE 329⁹⁵\$

SOLDE 169⁹⁵\$

Plusieurs autres spéciaux en magasin

CENTRE DE LIQUIDATION

La qualité Matelas Dauphin à prix de liquidation!
Quantités limitées!

MATELAS DAUPHIN

SEULEMENT au 85, MARIE-DE-L'INCARNATION, QUÉBEC

COLLÈGE DE LÉVIS
secteur collégial

De la science sans limites

Sciences de la nature

- Sciences et génie
- Sciences de la santé

- l'intégration de l'informatique comme outil de traitement de l'information et de présentation
- l'expérimentation assistée par ordinateur (EXAO)
- un cours-synthèse (biochimie expérimentale ou géophysique expérimentale) qui vous permettra d'intégrer plusieurs matières
- des visites industrielles permettront de rencontrer plusieurs professionnels à l'oeuvre dans leur milieu de travail
- les groupes sont constitués d'un nombre restreint d'étudiants permettant ainsi le travail en équipe et l'apprentissage coopératif
- la dimension humaine du Collège favorise les relations interpersonnelles
- un accès facile au matériel informatique, aux laboratoires de sciences ainsi qu'à un observatoire d'astronomie.

Demandez notre prospectus

833-1249
poste 139

Enseignement collégial
9, Mgr-Gosselin
Lévis (Qc) G6V 5K1
Télécopieur: (418) 833-1974
Courriel: college_levis@uqar.quebec.ca

Le corbeau, le bidou et le prêt REER.

Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

Nous offrons maintenant un prêt REER ! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 6,25 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

1 800 463-5229

Québec Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec composez le 521-5229.

IMMIGRATION
ILLÉGALE**Garofalo
plaide
coupable**
Libérée en
échange de sa
collaboration

BURLINGTON, Vermont (PC) — Une Montréalaise, que les autorités croient liée à des Algériens soupçonnés de préparer un attentat, a accepté de plaider coupable, hier, en vertu des lois américaines de l'immigration.

Lucia Garofalo, 35 ans, a été libérée après que les enquêteurs aient annoncé qu'elle avait collaboré avec eux et conclu qu'elle n'était pas au courant d'un quelconque complot terroriste.

Selon des documents déposés en cour, M^{me} Garofalo admet avoir comploté pour faire entrer illégalement un étranger en territoire des États-Unis et avoir fait une tentative en ce sens. «La prévenue va plaider coupable car elle a effectivement commis le crime dont elle est accusée», lit-on dans le dossier.

Un juge fédéral a accepté de libérer l'accusée après que le procureur Tristram Coffin ait minimisé les risques qu'elle représente: «M^{me} Garofalo a assuré qu'elle n'avait aucune connaissance préalable d'activités terroristes et nous n'avons pas de raison de contester cette affirmation.»

La poursuite «est maintenant disposée à croire M^{me} Garofalo quand elle dit que son trafic d'immigrants n'était pas au service du terrorisme» et n'avait qu'un but lucratif et personnel.

Cette appréciation de M. Coffin contraste avec ce qu'il plaideait en janvier, à savoir un «lien proche et inquiétant» entre elle et les enquêtes menées à New York et Seattle sur la menace terroriste. Selon le procureur, cette réévaluation est due à des renseignements qu'a donnés en fin de semaine Lucia Garofalo aux policiers du FBI.

Garofalo était détenue depuis le 19 décembre, alors que des douaniers l'avaient interceptée au poste de Beecher Falls, en compagnie de Bouabide Chamchi, qui se trouvait alors en possession d'un passeport français volé. Elle est passible de 10 ans de prison mais le bureau de l'attorney général a noté qu'une sentence clémente sera suggérée.

Outre celles de complot et de tentative, avec Chamchi, cinq autres accusations pendantes contre Garofalo ont été abandonnées.

GRANDS LACS

**Une mauvaise
herbe exotique
menace
le Canada**

OTTAWA (PC) — Une mauvaise herbe étrangère, l'hydrilla verticillata, actuellement présente aux États-Unis, se répand inexorablement vers le nord, et constitue une menace grave aux Grands Lacs canadiens, a-t-on appris hier à une conférence internationale sur les espèces nuisibles, à Toronto.

L'hydrilla verticillata a dévasté les cours d'eau de la Floride jusqu'au Connecticut et pourrait causer de lourds dommages écologiques et économiques au Canada, a soutenu John Madsen, du corps d'ingénieurs de l'armée américaine.

Cette plante peut recouvrir complètement un plan d'eau peu profond, formant un tapis vert très dense qui empêche la lumière du soleil d'atteindre les espèces au-dessous, a expliqué M. Madsen au cours d'une entrevue en marge de la conférence.

Il est impossible de prédire à quel moment la plante atteindra les Grands Lacs, a-t-il ajouté.

L'hydrilla est notamment utilisée comme plante ornementale dans les aquariums. Les propriétaires de poissons en aquarium sont soupçonnés de contribuer au problème. Ainsi, ceux qui en ont assez des petites bêtes et veulent s'en débarrasser vont souvent les jeter dans un lac voisin, introduisant simultanément un poisson exotique et une espèce végétale exotique dans le lac.

La popularité croissante des jardins d'eau serait aussi à blâmer, de même que les plaisanciers qui omettent de nettoyer leurs bateaux lorsqu'ils vont se promener sur un nouveau lac.

On estime que les espèces végétales non indigènes envahissantes entraînent des pertes de plus de 138 milliards \$ par an, seulement aux États-Unis.

Au Canada, les espèces nuisibles actuellement les plus connues sont probablement la moule zébrée et la salicaire.

Deux autres accusations contre Fyfe

MONTRÉAL (PC) — Deux nouvelles accusations de meurtre prémédité ont été portées contre William Patrick Fyfe, un homme de 44 ans qui avait déjà été accusé en décembre dernier du meurtre d'une femme de Baie d'Urfé, dans l'ouest de l'île de Montréal.

William Fyfe a été formellement accusé hier des meurtres prémédités de Anna Yarnold, le 14 octobre dernier, à Senneville, à l'ouest de Montréal, et de Monique Gaudreault, de Sainte-Agathe, dans les Laurentides, deux semaines plus tard.

Fyfe, qui a comparu brièvement au palais de justice de Montréal, reviendra en cour le 14 mars. Il demeurera derrière les barreaux d'ici là.

Fyfe était déjà accusé d'un autre homicide, celui de Mary Elizabeth Glen, 50 ans, de Baie d'Urfé, qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Et il se pourrait que d'autres accusations

soient portées contre lui prochainement, dont celle du meurtre de Pauline Laplante, 45 ans, un crime qui remonte au 11 juin 1989.

Depuis son arrestation, le 22 décembre à Barrie, en Ontario, les policiers soupçonnent Fyfe d'être l'auteur de meurtres en série.

Un travail de concertation a eu lieu entre les policiers enquêtant sur des assassinats au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), à la Sûreté du Québec et à la police de Laval. Et un substitut du procureur général affecté au palais de justice de Montréal, Jean Lecours, a été assigné pour travailler avec eux.

Différentes analyses, dont des tests d'ADN, ont été réalisées afin de tenter de relier Fyfe à des meurtres de femmes survenus durant plusieurs années dans les secteurs de l'ouest de Montréal et des Laurentides.

Chirurgie prénatale au laser

Deux jumeaux identiques sont nés au Mount Sinai Hospital après avoir subi une intervention chirurgicale au laser dans le sein de leur mère. Les deux enfants, Paul et Ryan Votto, souffraient d'un dérèglement en alimentation sanguine. Seize semaines après le début de la grossesse, les médecins sont intervenus pour corriger un déséquilibre dans les vaisseaux sanguins du placenta nourrissant les deux embryons. En langage médical, on parle du syndrome de la transfusion de jumeau à jumeau. Le flot sanguin fait en sorte qu'un des jumeaux reçoit trop de sang alors que l'autre en manque. Ce genre de problème survient la plupart du temps dans le cas de jumeaux identiques. Pour corriger la situation, les médecins se sont livrés à une chirurgie endoscopique sur la mère, Wendy Votto. Ce fut, en fait, la plus hâtive intervention du genre jamais pratiquée sur une femme enceinte en Amérique du Nord. Les deux bébés sont nés le 7 février. L'un des enfants a d'ailleurs reçu le nom du Dr Greg Ryan, directeur de l'unité de traitement et de diagnostic prénatal de Mount Sinai. (PC)

la Baie

LANCÔME
PARIS Prime

Avec tout achat Lancôme de 27 \$* ou plus, recevez une prime de 7 articles et choisissez vos nuances! (Désir ou Passion)

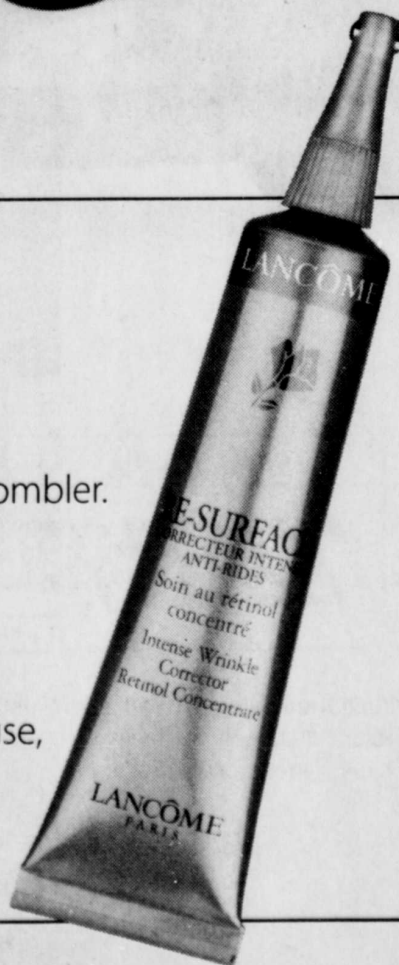
- 1 ROUGE SENSATION, Rouge à lèvres multi-sensations
- 1 ROUGE ABSOLU, Rouge à lèvres hydratant longue tenue
- BLUSH SUBTIL et MAQUIRICHE DUO, Fard à joues non-gras et duo de fards à paupières
- FLUIDE HYDRA ZEN (7 ml), Soins hydratant déstressant, fluide fraîcheur
- BI-FACIL (60 ml), Démaquillant double action pour les yeux
- MAGNIFICILS, Mascara étoffant haute précision
- TROUSSE À MAQUILLAGE LANCÔME JAUNE

RE-SURFACE

Soin au rétinol concentré correcteur rides

En 2 semaines,
les rides commencent à se combler.
En 4 semaines,
une nouvelle peau apparaît.

RE-SURFACE,
d'une texture légère et soyeuse,
s'utilise matin ou soir.
30 ml - 74 \$



*Avant les taxes. Une prime par personne, jusqu'à épuisement des stocks.
Offre en vigueur du 17 février au 5 mars 2000.
Ne peut être jumelé à aucune autre offre spéciale.

Nous sommes le seul grand magasin à vous donner des AIR MILES^{md}.

Les milles de récompense sont accordés mensuellement selon le total des achats, taxes non comprises. ^{md/mc} Marque déposée/de commerce d'AIR MILES^{md} International Holding N.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie. Employé seul, AIR MILES^{md} signifie milles de récompense AIR MILES^{md} à moins que le contexte n'implique autre chose.





Entrez
dans le
XXI^e siècle
par la
grande
porte

Prenez les devants avec la mini-fourgonnette la plus innovatrice,
la plus imitée, la plus estimée et la plus vendue au pays.



Dodge Caravan 2000

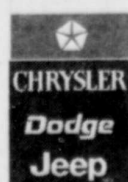
PRIX D'ACHAT	PRIX DE LOCATION	OPTIONS DE LOCATION DE 36 MOIS OFFERTES	
22 679 \$*	269 \$† par mois	MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
	<small>Terme de 36 mois. Comptant initial de 4 400 \$. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.</small>	269 \$†	4 400 \$
		339 \$†	2 020 \$
		399 \$†	0 \$

- Moteur V6 • Transmission automatique à quatre rapports • Deux portes coulissantes • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Régulateur de vitesse • Volant inclinable • Glaces de custode pivotantes à commande électrique • Sièges pour sept passagers • Sièges à roulettes Easy Out[™]
- Radiocassette AM/FM stéréo • Verrous arrière à l'épreuve des enfants • Glaces à écran solaire • Poutres de protection latérales • Garantie 3 ans ou 60 000 km

Dodge  **Caravan**

LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU PAYS

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep[™]



* Transport et taxe sur le climatiseur en sus. Le prix reflète l'allocation du fabricant consentie au concessionnaire. † Comptant initial ou échange équivalent. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 kilomètres, au taux de 12 ¢ le km. Rachat non requis. Location pour usage personnel seulement. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. ** Le prix d'achat et les tarifs mensuels sont établis d'après la Dodge Caravan 2000 26T + GKD + AAF + AAA à empattement court. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photo à titre indicatif seulement. Jeep[™] est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Visitez-nous dès aujourd'hui à www.daimlerchrysler.ca

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep[™] du Québec

